



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

137^{ème} Assemblée de l'UIP

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)
14–18 octobre 2017



Comité exécutif
Point 6
Conseil directeur
Point 7

EX/276(6b)-P.1
CL/2017-P.1
18 octobre 2017

Budget consolidé 2018

Réunir les parlements pour renforcer la démocratie et instaurer un développement pacifique et durable

La vision de l'Union interparlementaire (UIP) est celle d'un monde dans lequel chaque voix compte, où la démocratie et les parlements sont au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement. Organisation mondiale des parlements nationaux, l'UIP œuvre pour la paix, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et le développement durable par le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaires. Elle promeut une gouvernance, des institutions et des valeurs démocratiques en aidant les parlements et les parlementaires et en s'employant avec eux à exprimer les besoins et les aspirations des citoyens et à y répondre.

Le budget consolidé 2018 traduit en termes financiers le programme qui mettra en œuvre la Stratégie révisée de l'UIP pour 2017-2021 au cours de l'exercice à venir. Le programme pour 2018 est exposé dans la section 5 sous forme de tableau matriciel résumé, directement inspiré des objectifs de la Stratégie. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de CHF 15,9 millions pour l'année et il est financé en majeure partie par les contributions des Membres, estimées pour 2018 à CHF 10,4 millions. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs, d'un montant attendu de CHF 4,0 millions, c'est-à-dire 25 % du budget total.

Le budget témoigne de l'importance accordée par l'UIP à l'équité entre les sexes. Globalement, le total des fonds affectés aux activités relatives à l'égalité homme-femme s'établit à CHF 1,7 million, soit 11 % du budget consolidé.

L'UIP continue de soutenir, comme elle le fait depuis longtemps, les efforts planétaires de lutte contre les changements climatiques. Elle entend continuer à mettre de côté, chaque année, des fonds visant à atténuer son empreinte carbone et à soutenir l'action des parlements visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat et le Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques.

#IPU137

	<u>Pages</u>
1. Introduction	3
1.1 Synthèse du Secrétaire général	3
1.2 Projections à moyen terme.....	6
1.3 Incidences sur l'environnement.....	6
1.4 Egalité des sexes – Analyse.....	7
2. Recettes	8
2.1 Contributions des Membres.....	8
2.2 Contributions du personnel et autres recettes.....	8
2.3 Contributions volontaires	8
3. Dépenses	10
3.1 Objectifs stratégiques	10
Objectif 1 – Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	10
Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	13
Objectif 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme	15
Objectif 4 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	17
Objectif 5 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires.....	19
Objectif 6 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes	21
Objectif 7 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	23
Objectif 8 – Combler le déficit démocratique dans les relations internationales	25
3.2 Catalyseurs.....	27
Gouvernance et contrôles internes efficaces	27
Visibilité, plaidoyer et communication	28
Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	29
Un Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates.....	30
3.3 Provisions et subventions.....	31
3.4 Dépenses d'équipement.....	32
3.5 Secrétariat	33
4. Tableau des contributions	34
Tableau matriciel	38

1. Introduction

1.1 Synthèse du Secrétaire général

1. Aux termes du programme et budget pour 2018, l'UIP continuera à donner pleinement effet à sa Stratégie pour 2017-2021. Un programme de travail complet portera sur la gouvernance démocratique, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la consolidation de la paix, le développement durable et l'autonomisation des jeunes. Les moyens qui seront employés pour progresser sur la voie de chacun des objectifs stratégiques seront le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire. Comme d'habitude, le Sous-Comité des finances du Comité exécutif a été associé à l'établissement du budget pendant toute la durée de l'opération, a donné des orientations au Secrétariat et en a supervisé l'exécution.
2. Au cours des six ans allant de 2011 à 2016, les contributions statutaires des Membres de l'UIP ont été régulièrement abaissées : elles ont diminué de plus de CHF 2 millions sur une base annuelle (17,6 %) par rapport au niveau de 2011. L'année 2017 a été marquée par une légère remontée de 1,5 % des contributions statutaires totales, pour la première fois depuis 2010. Pour 2018, le total des contributions statutaires doit augmenter de 2 % pour répondre aux besoins spécifiques en dépenses qui ont été définis. Or, il s'avère que les Membres de l'UIP ne peuvent plus accepter d'augmentation régulière de leur contribution chaque année, comme ils le faisaient avant la crise financière mondiale. En dehors des Membres récemment affiliés, par conséquent, il n'y aura plus de nouvelles augmentations des contributions totales proposées pour les deux années suivantes – 2019 et 2020 – sauf pour répondre aux besoins définis par les organes directeurs (notamment la Conférence des Présidents de parlement en 2020 et ses réunions préparatoires). Le barème des quotes-parts de l'UIP est calqué sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec quelques ajustements mathématiques pour tenir compte des effectifs différents des Membres, et il est automatiquement ajusté chaque fois que le barème de l'ONU change (voir pages 34-37). Le barème des Nations Unies reste inchangé cette année, le nouveau ne devant être appliqué qu'en 2020.
3. Les résultats du programme de l'UIP dépendront de l'intérêt des parlements et de leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les Objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur le climat. Les parlements ont fait preuve de disponibilité pour l'élaboration de ces instruments, qui leur reconnaissent un rôle prépondérant en matière de mise en œuvre et de contrôle. Ils aideront les parlements, à mesure qu'ils intégreront les ODD à leurs travaux, à acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux attentes. Les parlements devront en effet s'équiper pour être en état de relever les défis des ODD. En diversifiant ses sources de financement et en élargissant sans cesse l'éventail de ses partenaires financiers, l'UIP a pu maintenir à la fois un niveau d'activités stable et garder les contributions de ses Membres à des niveaux bas, comparables à ceux des deux décennies précédentes.
4. Les deux Assemblées statutaires se tiendront comme à l'accoutumée, ainsi que les réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif (jusqu'à trois par an) et des autres comités et organes statutaires. En 2018, les deux Assemblées doivent se tenir à Genève. Les objectifs de programme de l'UIP seront mis en œuvre et certaines dépenses d'activités de programme seront imputées au budget des contributions volontaires en 2018. Dans la situation actuelle, les organisations internationales sont obligées de prendre des mesures de sécurité supplémentaires. Aussi l'UIP a-t-elle mis de côté CHF 60 000 pour poursuivre les démarches entamées en 2017 afin de renforcer la sécurité à son Siège. Le Secrétariat continue de faire des économies dans toutes les divisions et domaines d'activité en appliquant un contrôle rigoureux sur toutes les dépenses.
5. Le nouveau site web de l'UIP sera pleinement opérationnel en 2018, la phase préparatoire devant s'achever en 2017. Des fonds doivent être affectés chaque année à la tenue et à la remise à jour du contenu de ce site afin qu'il reste dynamique et pertinent. Une somme de CHF 100 000 est prévue à cet effet dans le budget, au titre du rayonnement et de la communication. La nouvelle plateforme de données ouvertes de l'UIP et ses publications, notamment le suivi du Rapport parlementaire mondial, viendront elles aussi renforcer l'image de l'Organisation ainsi que ses collectes de fonds.

6. L'égalité des sexes et les droits de l'homme sont, tous deux, intégrés à toutes les activités inscrites dans la Stratégie 2017-2021 de l'UIP. La politique relative à l'intégration de la dimension du genre, qui doit améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'UIP, continuera d'être mise en œuvre dans toutes les activités de l'Organisation, ce qui impliquera l'exécution de son plan d'action, la formation du personnel et la mise au point de mécanismes et d'outils permettant de garder la dimension du genre au centre de toutes les activités. A partir de 2017, l'UIP a commencé à appliquer à toutes ses activités une approche fondée sur les droits, en veillant à ce que ces deux démarches apportent de la cohésion à son action.
7. Les contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP devraient se maintenir à un niveau comparable à celui des deux années précédentes. L'accord de financement conclu avec l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) en 2014 court jusqu'en décembre 2017, et un accord portant sur une subvention pluriannuelle supplémentaire est en cours de discussion. Ce partenariat à long terme avec l'UIP est unique en ce sens que l'ASDI soutient la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs de la Stratégie de l'UIP, en particulier ceux de la démocratie et du développement. L'accord quinquennal de partenariat avec *Worldwide Support for Development (WSD)* est toujours en cours. Il privilégie les activités de programme favorisant le renforcement des capacités, les programmes à destination de la jeunesse et de consolidation de la paix. Le Programme de partenariat entre hommes et femmes continuera de bénéficier d'un important financement extérieur, notamment d'une généreuse subvention pluriannuelle du Département des affaires étrangères et du commerce international du Canada. La lutte contre le terrorisme est devenue une préoccupation majeure pour l'ensemble des parlementaires du monde et les résolutions de l'UIP demandent à l'Organisation et à ses Membres d'assumer un rôle plus important dans la consolidation de la paix et la mise en œuvre des résolutions et stratégies de lutte contre le terrorisme. Le Secrétariat de l'UIP met tout en œuvre pour mobiliser des ressources à cet effet.
8. D'autres partenariats sont en discussion mais, dans la plupart des cas, l'issue des démarches ne sera probablement connue qu'après l'approbation du budget 2018. Aux fins de l'établissement de celui-ci, nous n'avons pris en compte que les ressources quantifiables déjà promises ou les rentrées ayant de fortes chances de se concrétiser. De toute façon, aucune somme ne sera dépensée ou engagée tant que les dons n'auront pas été officiellement confirmés par la signature d'un accord. Si l'UIP réussit à mobiliser davantage de fonds, le Secrétariat ne tardera pas évidemment à entreprendre de nouvelles activités.
9. Le solde du Fonds de roulement (FR) s'établissait à CHF 8,3 millions à la fin de l'exercice 2016, dont CHF 6,3 millions de liquidités et de fonds disponibles, le reste correspondant à des ajustements comptables de mise en conformité avec les normes IPSAS qui ne peuvent être réalisés en espèces. La part des liquidités du FR se situe actuellement à 79 % du niveau fixé par le Comité exécutif en 2006 (à une époque, cependant, où les financements extérieurs ne représentaient qu'une fraction de leur montant actuel).
10. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a eu pour effet de revaloriser le bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS a obligé à amortir le prêt de longue durée de la FIPOI de la Confédération helvétique et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces plus-values ont eu pour effet d'alourdir les charges d'amortissement, qui doivent être absorbées par le budget annuel. A une époque où le budget ordinaire est déjà maintenu au minimum, une augmentation des charges au titre de l'amortissement ne peut avoir lieu qu'au prix d'une réduction des activités. Cela va manifestement à l'encontre des intérêts de l'Organisation, et c'est une conséquence inattendue de l'importance qu'elle attache à l'obligation de rendre compte de son action. Comme le Conseil directeur en a décidé pour les budgets 2014-2017, il est à nouveau proposé pour 2018 et les années suivantes que le Secrétariat soit autorisé à puiser dans le Fonds de roulement les montants correspondant à la charge supplémentaire que représente, pour 2018, l'amortissement annuel du bâtiment (CHF 60 000), du prêt de la FIPOI (CHF 67 000) et du capital immobilisé dans la réalisation du site Internet (CHF 110 000).
11. Cette année, il n'y a pas lieu de demander l'autorisation pour que le budget 2018 soit équilibré en prélevant sur les liquidités du FR. Pendant plusieurs années, le budget ordinaire se trouvant soumis à des tensions durables, le Conseil directeur a autorisé l'utilisation du FR pour équilibrer le budget en cas de besoin. Par conséquent, c'est un progrès que de réussir à équilibrer le budget sans puiser dans les réserves.

12. Malgré la légère augmentation des contributions totales des Membres, l'équilibrage du budget ordinaire 2018 demandera des efforts minutieux car il faudra réduire au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires nécessaires à un programme de travail et de soutien complet. On ne peut pas obtenir des rentrées fiables de contributions volontaires et saisir les occasions de partenariat qui s'offrent sans des efforts continus de gestion et une évaluation attentive des risques que représentent les partenariats extérieurs pour l'indépendance de l'UIP et la réalisation des objectifs stratégiques définis par ses Membres. Le Secrétariat ne relâchera pas ses efforts, couronnés de succès jusqu'ici, pour attirer de nouveaux Membres. Parmi d'autres avantages, leurs contributions aideront à alléger la charge financière des Membres actuels par une répartition plus large. Par sa Stratégie pour 2017-2021, l'UIP renouvelle son engagement de travailler à l'avènement d'un monde dans lequel chaque voix compte et où la démocratie et les parlements sont au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2017	Budget approuvé pour 2018		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 227 000	10 467 100		10 467 100
Fonds de roulement	337 000	237 000		237 000
Contributions du personnel	1 023 000	1 048 500		1 048 500
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	296 500	(296 500)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 224 300		4 002 600	4 002 600
TOTAL DES RECETTES	15 927 300	12 165 100	3 706 100	15 871 200
DEPENSES				
Objectifs Stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 428 700	1 430 600	891 300	2 321 900
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme	1 555 900	532 200	1 166 800	1 699 000
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 538 400	1 039 000	430 500	1 469 500
4. Contribuer à la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	502 300	151 200	354 000	505 200
5. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 182 000	3 159 400		3 159 400
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	329 600	79 700	337 500	417 200
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 083 700	150 200	822 500	972 700
8. Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales	893 000	923 000		923 000
Sous-total	11 513 600	7 465 300	4 002 600	11 467 900
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	854 700	867 900		867 900
Visibilité, plaidoyer et communication	1 086 900	1 026 200		1 026 200
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 668 900	2 681 700		2 681 700
Sous-total	4 620 500	4 585 800		4 585 800
Autres charges	106 000	114 000		114 000
Suppressions	(312 800)		(296 500)	(296 500)
TOTAL DES DEPENSES	15 927 300	12 165 100	3 706 100	15 871 200

1.2 Projections à moyen terme

13. On s'attend à ce que la croissance mondiale du PIB s'établisse autour de 3,6 % en 2018, soutenue par un regain de confiance des entreprises et des consommateurs, un redressement de la production industrielle et un mieux sur le front de l'emploi et des flux commerciaux¹. La confiance repart à la hausse, ainsi que les investissements et les échanges commerciaux. En revanche, les inégalités de revenu continuent de se creuser, notamment dans les pays dont le secteur manufacturier a connu les plus fortes chutes.
14. Les perspectives de croissance se sont stabilisées pour les pays émergents et en développement, où les conditions financières se sont généralement tendues. Les économies émergentes font face à des risques élevés dont une forte hausse du crédit privé et des prêts improductifs. En 2016, il y a eu un revirement du cycle des taux d'intérêts, avec quelques hausses notables des taux à long terme. D'une manière générale, l'inflation est retombée à un niveau inférieur aux prévisions. La divergence possible entre les taux d'intérêts des divers pays suscite des risques financiers.
15. En Suisse, la croissance du PIB devrait augmenter progressivement alors que le chômage devrait baisser. Dans ce pays, le contexte baissier des taux d'intérêts devrait persister, soutenant la demande intérieure. Bien que le risque d'une déflation prolongée semble s'être atténué, l'inflation devrait rester faible. En 2018, l'important excédent des comptes courants devrait se maintenir. L'inflation basse et la très faible croissance signifient que la politique de taux d'intérêts négatifs pour les dépôts devrait être maintenue. Le franc suisse s'est déprécié en valeur réelle en 2016 et au début de 2017, alors qu'il s'était fortement apprécié en 2015 et que devant la persistance des pressions à la hausse, la BNS (Banque nationale suisse) a été obligée d'intervenir massivement. Le PIB a progressé de 1,3 % en 2016, une amélioration notable par rapport à 2015.
16. Le franc suisse devrait baisser légèrement par rapport au dollar des Etats-Unis et à l'euro à moyen terme, sachant que les marchés s'attendent actuellement à un renforcement de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis dans l'année qui vient, voire au-delà. Le commerce suisse se fait encore pour moitié au sein de l'UE, ce qui confère au taux de change CHF/EUR une importance stratégique pour l'économie helvétique.
17. Entre 2011 et 2016, l'UIP a réduit les contributions annuelles de ses Membres de plus de 17 %, d'où des économies cumulées de CHF 7,5 millions pour les Membres de l'UIP depuis 2011. Sachant qu'il ne serait pas possible de poursuivre ces réductions dans le cadre du budget ordinaire sans nuire aux activités de l'UIP, une petite hausse de 2 % des contributions totales a été inscrite au budget de 2018, sans autres hausses supplémentaires anticipées pour les deux années suivantes (2019 et 2020). Les recettes supplémentaires ne pourront venir que de l'affiliation de nouveaux Membres à l'Organisation, ou en réponse à des besoins définis par le Conseil directeur.
18. Les contributions volontaires devraient se maintenir à des niveaux comparables à ceux de 2016 et de 2017, avec des recettes volontaires budgétées s'élevant à environ 25 % du budget consolidé. Si des recettes supplémentaires sont collectées, les services et programmes des Objectifs y afférents seront étendus. Par ailleurs, des projections prudentes ont encore une fois été adoptées pour ce qui concerne les intérêts et le rapport des placements en 2018, au moins jusqu'à ce que les effets d'une éventuelle hausse des taux d'intérêts et des projections de la croissance mondiale se matérialisent.

1.3 Incidences sur l'environnement

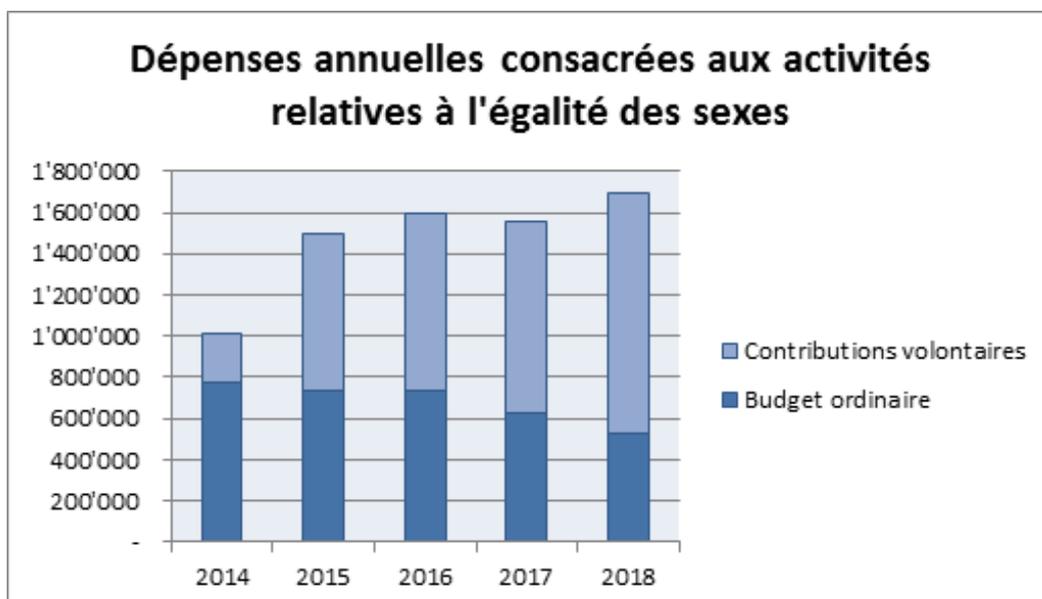
19. Fidèle à son engagement de contribuer aux efforts planétaires de lutte contre les changements climatiques, l'UIP calcule ses émissions de gaz à effet de serre afin, d'une part, de mesurer les progrès et, d'autre part, d'identifier les domaines dans lesquels des mesures sont à prendre en priorité. Les déplacements officiels sont une composante nécessaire du travail de l'UIP et les émissions qu'ils entraînent sont évaluées et entièrement compensées. La décision de tenir chaque année l'une des Assemblées à Genève contribue normalement à restreindre l'utilisation de carbone. En 2018, la consommation de carbone sera encore moins élevée étant donné que les deux Assemblées devraient se tenir à Genève. L'UIP se distingue des autres organisations internationales par le fait qu'elle compense systématiquement la totalité de ses émissions de gaz carbonique.

¹ Global Economic Outlook, OCDE, juin 2017

20. L'UIP a pris des mesures pour réduire les émissions des transports locaux. L'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'impression recto verso, recycle le papier et les cartons et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité des documents imprimés. En 2017, l'Organisation a également obtenu un certificat de respect de l'environnement de la part de PET-Recycling Schweiz attestant qu'elle recycle l'ensemble de ses déchets en PET, épargnant ainsi à l'environnement les conséquences d'émissions de gaz à effets de serre.
21. Une provision de CHF 28 000 est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2018. Cette provision compense les émissions de carbone de l'UIP en finançant des activités visant à réduire l'effet des changements climatiques.
22. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO₂ les fonds nécessaires en 2018 au financement de toutes les activités déployées par l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle pourrait recevoir de donateurs volontaires pour ces activités. Actuellement, les fonds provisionnés et accumulés dans les années précédentes sont entièrement dépensés au titre de la participation parlementaire à l'atténuation des effets des changements climatiques, chaque année, et ils sont reconstitués chaque année au moyen de la provision susmentionnée.

1.4 Egalité des sexes – Analyse

23. L'UIP maintient le cap dans ses activités sur l'égalité hommes/femmes, notamment sur des travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique, à protéger et promouvoir les droits des femmes en général et à renforcer l'autonomisation des femmes. Ces activités sont inscrites et font l'objet de rapports au titre de l'Objectif 2 de la Stratégie de l'UIP.
24. Le programme du Partenariat entre hommes et femmes continue d'attirer des financements substantiels de plusieurs donateurs. Les contributions volontaires promises en 2018 au titre des activités d'égalité des sexes devraient être plus élevées en 2018. De nouveaux donateurs, de même que des anciens, ont déjà confirmé leur soutien ou parachèvent actuellement leurs plans de financement. Quelque CHF 1,2 million devraient ainsi être alloués au programme d'égalité des sexes en 2018.
25. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes s'élèvent à CHF 1,7 million, soit 11 % du total du budget consolidé.



2. Recettes

2.1 Contributions des Membres

26. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions des Membres. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis, les contributions des Membres ont été baissées à plusieurs reprises en raison des restrictions budgétaires que connaissent nombre d'entre eux, dues au ralentissement économique et aux fluctuations des taux de change. Le total des contributions a été réduit de plus de CHF 2 millions par an, alors que le nombre des Membres de l'UIP ne cessait d'augmenter, passant de 150 à 173 de 2006 à 2017, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres existants. En termes réels, les recettes ordinaires de l'UIP ont été ramenées à leur niveau des années 1990. En 2018, si le budget ordinaire reste à ces niveaux historiquement bas, il prévoit une hausse de 2,0 % du total des contributions des Membres existants pour couvrir de nouvelles dépenses indispensables, étant bien entendu qu'il n'y aura pas de nouvelles hausses du total des contributions inscrites au budget des deux années suivantes (2019 et 2020). Un montant supplémentaire de CHF 23 700 a été ajouté pour tenir compte des nouvelles affiliations de Membres attendues avant la fin de 2018.

ANNEE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT*	EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE EVOLUTIONS PAR RAPPORT
2006	CHF 10 544 590	3.8%
2007	CHF 11 060 266	4.9%
2008	CHF 11 354 900	2.7%
2009	CHF 11 756 000	3.5%
2010	CHF 12 046 100	2.5%
2011	CHF 12 202 390	1.3%
2012	CHF 10 939 900	-10.0%
2013	CHF 10 950 800	0%
2014	CHF 10 952 900	0%
2015	CHF 10 601 676	-3.2%
2016	CHF 10 056 000	-5.1%
2017	CHF 10 238 600	1.5%
2018	CHF 10 443 400	2.0%

**Le nombre des Membres est passé de 150 à 173 entre 2006 et 2017*

27. En 2011, le Conseil directeur a décidé de revoir automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui de l'ONU serait modifié. Le barème de l'UIP présenté en même temps que le présent budget reflète donc le barème actuel de l'ONU pour 2016-2018.

2.2 Contributions du personnel et autres recettes

28. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2018, ce système d'imposition interne générera CHF 1 116 500 de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Néanmoins, afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser aux employés de la France et du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer. Pour 2018, ces remboursements sont estimés à CHF 68 000.

29. Les recettes supplémentaires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de souvenirs, et d'autres sources annexes devraient s'élever à CHF 16 000 en 2018. Les recettes au titre des intérêts et des placements sont estimées à CHF 100 000, étant donné que le contexte de taux d'intérêts bas persiste.

2.3 Contributions volontaires

30. La mobilisation de ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 25 % du budget consolidé 2018 (CHF 4,0 millions). La subvention pluriannuelle de USD 1,5 million accordée par le Gouvernement de la Chine continue d'aider l'UIP à exécuter ses programmes visant à renforcer les capacités des parlements des pays en développement et à contribuer au développement durable. La subvention pluriannuelle actuelle de CHF 1,5 million (CAD 2 millions) accordée par le Département des affaires étrangères, du commerce et du développement du Canada au Programme du partenariat entre hommes et femmes court jusqu'à fin 2018. Outre l'aide généreuse qu'ils apportent à la reconfiguration du site internet de l'UIP, les Emirats arabes unis soutiennent également les programmes relatifs à la démocratie, à l'égalité homme-femme et au développement. Un accord portant sur une subvention de CHF 200 000 de la part de l'Etat angolais en faveur de l'action de l'UIP en matière de santé maternelle néonatale et infantile arrive à son terme. Le Parlement de Micronésie a accordé un don de USD 100 000 pour soutenir l'action de l'UIP portant sur les migrations et les réfugiés. La promesse relative à CHF 400 000 de la part du Parlement de Guinée équatoriale sera

consacrée à l'action en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 mais aussi dans le domaine de l'autonomisation des jeunes. L'accord de partenariat quinquennal avec WSD génère USD 3 millions sur la période 2013-2018 et soutient une large gamme de programmes d'activités, notamment le renforcement des capacités et la promotion de la participation des jeunes parlementaires.

31. L'accord de financement 2014-2017 avec l'ASDI prend fin en décembre 2017 et des discussions sont en cours pour une nouvelle subvention pluriannuelle visant à soutenir l'action de l'UIP de 2018 à 2020, particulièrement dans les domaines de la démocratie et du développement. L'UIP continue de rechercher de nouveaux donateurs potentiels. En effet, de nouvelles sources de financements lui permettraient de contribuer efficacement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours des prochaines années. L'action de consolidation de la paix et contre le terrorisme devrait se développer grâce aux nouveaux flux de recettes qui se matérialisent. Comme toujours, le Comité exécutif sera tenu informé des nouvelles ressources mobilisées après l'approbation du budget 2018.
32. L'UIP continuera en 2018 de collaborer avec la famille des Nations Unies et notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes de pays. Les subventions actuelles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant arrivent à terme en 2017 et de nouveaux accords devraient être conclus prochainement. L'UIP et ONU Femmes continuent de collaborer sur des projets au niveau des pays comme le projet de renforcement de la participation des femmes au parlement en Turquie, en faveur des femmes parlementaires, et de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Un important projet a été mis sur pied avec ONU Femmes pour lutter contre les lois discriminatoires. Des démarches seront entreprises pour mobiliser des ressources pour ce projet.

3. Dépenses

3.1 Objectifs stratégiques

Objectif 1 – Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

Objectif général

Renforcer les parlements pour leur permettre de mieux contribuer à la démocratie et de répondre aux aspirations des citoyens

Questions et défis en 2018

L'UIP croit fermement que des parlements qui fonctionnent bien font des démocraties plus fortes et ce principe est toujours au cœur de ses activités. Fidèle à sa tradition, elle continuera à renforcer les capacités institutionnelles des parlements nationaux.

La qualité de la gouvernance générale d'un pays dépend de la façon dont le parlement s'acquitte de ses fonctions fondamentales, celles de législateur, de contrôle et de représentation. Les activités de l'UIP tendent à renforcer ces fonctions en suivant une démarche intégrée, qui va de la recherche et de l'élaboration d'outils et de normes à leur application concrète au niveau national. L'amélioration de ces fonctions fondamentales des parlements contribue aussi à la mise en œuvre des ODD, notamment de l'Objectif 16 concernant la mise en place d'institutions efficaces et ouvertes.

En 2018, l'UIP accordera la priorité au contrôle et à l'obligation de rendre des comptes, suite à la publication du Rapport parlementaire mondial sur ce sujet en octobre 2017. Ce rapport se fonde sur de très nombreux exemples de parlements mondiaux et recommande des actions visant à renforcer le contrôle. L'UIP intégrera les résultats et recommandations du rapport dans ses activités de renforcement des capacités. Par la suite, le retour d'informations sur la mise en œuvre pratique par les parlements permettra à l'UIP de renforcer davantage ses connaissances en matière de contrôle.

En 2018, l'UIP continuera aussi à promouvoir et à appliquer les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, adoptés par de nombreuses entités. Selon ces principes, les parlements sont les mieux à même de décider de leur propre développement et d'obtenir des résultats concrets et durables. Elle continuera aussi de consolider et de mettre en œuvre une approche globale des programmes qui soit axée sur les résultats et conforme aux Principes communs.

L'UIP continuera à élaborer des normes et des lignes directrices concernant les bonnes pratiques parlementaires et à les faire connaître. Elle intégrera mieux ses activités de recherche, de normalisation et d'assistance technique par un travail d'équipe et une planification renforcés au sein de son Secrétariat et en étroite collaboration avec ses Membres.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- donner aux parlements nationaux les moyens de renforcer leurs capacités par des programmes sur mesure, gages d'un changement durable et d'une démocratie plus solide ;
- élaborer des outils en vue d'améliorer le fonctionnement des parlements, et continuer à aider les parlements à se servir des autres outils conçus par l'UIP, notamment les outils d'auto-évaluation sur les parlements et la démocratie, sur les parlements sensibles au genre et le plan d'action annexe, et les indicateurs de parlements démocratiques, qui sont en cours d'élaboration ;
- concevoir et mettre en œuvre une approche globale des programmes qui intègre les *Principes communs en matière de soutien aux Parlements* et mette l'accent sur l'évaluation et la surveillance, privilégie des résultats durables et un apprentissage continu, et aboutisse à un changement réel et sache le reproduire ;

- continuer d'élaborer et de promouvoir à l'intention des parlements et de leurs partenaires des outils qui les aident à mettre en pratique les Principes communs et à tirer profit des expériences d'autrui et des leçons tirées. L'UIP continuera aussi d'encourager les parlements et leurs partenaires à adopter les Principes communs, afin d'en faire un outil dont la valeur est reconnue par tous les parlementaires ;
- intégrer les conclusions du Rapport parlementaire mondial en matière de contrôle aux activités de renforcement des capacités de l'Organisation et continuer à publier des outils visant à aider les parlements à mieux assurer leur fonction de contrôle ;
- contribuer à la mise en place du Centre pour l'innovation au Parlement, qui renforcera considérablement la capacité de l'UIP à aider les parlements à s'adapter aux changements induits dans la société par l'ère du numérique. Ce centre bénéficiera de la contribution active des parlements qui hébergeront des *hubs* spécialisés régionaux ou thématiques susceptibles de fournir un encadrement, un accès à des savoir-faire ainsi que de nouveaux outils de connaissance. Une proposition nouvelle et complète a été formulée et communiquée aux parlements, aux partenaires et donateurs intéressés. En outre, les prochaines éditions du Rapport et de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement, qui ont lieu tous les deux ans, seront organisées en 2018 et porteront sur les échanges d'expériences entre parlements ;
- relier l'action de l'UIP visant à renforcer les parlements aux cibles des ODD 16.6 (institutions efficaces, responsables et transparentes) et 16.7 (décisions ouvertes et participatives). Aider les parlements à évaluer leur état de préparation par rapport aux ODD ; à définir des objectifs nationaux dans le cadre des ODD et à rédiger au mieux leurs rapports nationaux. Définir des indicateurs parlementaires permettant de mesurer la progression vers ces objectifs, dans le cadre d'une action plus ambitieuse d'élaboration d'indicateurs pour parlements démocratiques, permettant de suivre les progrès parlementaires globaux ;
- relancer les bases de données de l'UIP sur les parlements, dans une nouvelle plateforme de données ouvertes, offrant aux parlements et aux chercheurs des perspectives nationales et comparatives sur chaque parlement national. Cette plateforme comportera plus de 100 points de données comparables, ce qui en fera une base de connaissances unique sur les parlements ;
- mobiliser le plus grand nombre possible de parlements autour de la Journée internationale de la démocratie (15 septembre), afin de renforcer le dialogue entre parlements et citoyens. Diriger une campagne mondiale visant à susciter l'intérêt des citoyens pour la démocratie, et leur soutien, en rapport avec la Déclaration universelle sur la démocratie de l'UIP ;
- publier des recherches sur des questions d'actualité intéressant les parlements ;
- maintenir la participation de l'UIP au débat international sur la démocratie, apportant une contribution parlementaire aux principaux mouvements internationaux en faveur de la démocratie et encourageant les rapprochements entre eux.

Conformément aux *Principes communs en matière d'assistance aux parlements*, l'UIP s'emploiera à mieux servir les intérêts des parlements par l'établissement de partenariats solides à tous les niveaux. Non contente de maintenir des liens étroits avec les parlements eux-mêmes, elle continuera son travail de coordination et sa collaboration avec les partenaires de l'assistance aux parlements, le monde universitaire et d'autres pour avoir un plus large accès à des experts de qualité, se rendre plus visible et remporter une adhésion active aux valeurs les plus actuelles de la démocratie.

Egalité homme-femme

L'UIP a la conviction que la participation des hommes et des femmes à la prise de décision sur un pied d'égalité est au cœur du fonctionnement démocratique. Elle croit aussi que l'intégration de la dimension du genre dans les activités du parlement contribue à la solidité de l'institution et la rend plus attentive à servir les intérêts de tous.

Le Centre de ressources documentaires de l'UIP continuera d'effectuer, entre autres, des recherches sur la participation des femmes à la vie politique et de suivre les progrès et les reculs en la matière. Tous les produits de la recherche comporteront une dimension parité, reposeront sur une analyse des enjeux et des questions qui se posent pour les hommes et pour les femmes et seront adaptés aux besoins tant des uns que des autres. Tous les projets de renforcement des capacités seront conçus en application du Principe commun n° 6, qui indique que l'assistance aux parlements doit prêter la même attention aux besoins et au potentiel des femmes et des hommes. Les projets se fonderont sur une analyse des situations et des besoins des hommes et des femmes et veilleront à ce qu'hommes et femmes participent à égalité à la gestion et à la réalisation des activités. Ce faisant, l'assistance technique contribuera à la promotion de l'égalité des sexes dans et par les parlements.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	1 425 900	1 571 800	2 997 700
Approuvées pour 2017	1 411 100	1 017 600	2 428 700
Approuvées pour 2018	1 430 600	891 300	2 321 900
• Salaires	1 212 200	185 200	1 397 400
• Services	95 800	435 500	531 300
• Voyages	111 600	200 300	311 900
• Matériel	11 000	70 300	81 300

Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Objectif général

Bâtir des institutions sensibles au genre qui respectent l'égalité des sexes et tiennent leurs promesses en la matière, promouvoir le respect des droits des femmes et travailler à leur autonomisation.

Questions et défis en 2018

Faire progresser l'égalité des sexes

L'UIP a reconnu officiellement les liens entre démocratie et égalité des sexes en 1997, dans sa Déclaration universelle sur la démocratie. Elle ne cesse donc de promouvoir une participation égale des femmes et des hommes à la politique et au parlement. Dans le cadre de son soutien aux parlements pour la réalisation des ODD, l'UIP continuera son action en faveur de l'égalité des sexes, dans la législation et en pratique, et de l'autonomisation des femmes et des filles.

En 2018, l'UIP continuera de prôner la participation des femmes à la politique, de suivre leur nombre, leurs succès et leurs revers, et de donner des orientations aux parlements et autres parties prenantes sur les moyens de soutenir et améliorer la participation des femmes au parlement.

S'il est vrai que les chiffres sont de la plus haute importance puisqu'ils reflètent l'état de la participation, l'influence des femmes et des hommes parlementaires sur les décisions pour l'égalité des sexes et, partant, pour le bien de tous, sera également l'une des priorités de l'UIP. Un nouveau projet de recherche sur l'influence des femmes parlementaires sera mis en œuvre en 2018. Des programmes de soutien sur mesure seront également mis en œuvre en vue de renforcer les capacités des femmes parlementaires.

L'UIP accélérera aussi son soutien aux parlements pour qu'ils deviennent plus attentifs à l'égalité des sexes. En 2018, elle offrira des outils de conseil sur l'intégration de l'égalité homme-femme à tous les niveaux d'activité. Elle continuera également de soutenir les réformes parlementaires en la matière. Enfin, et c'est très important, elle incitera davantage les parlements à s'autoévaluer en matière de parité au moyen de l'outil d'auto-évaluation *Parlement : évaluer la sensibilité au genre*.

L'action visant à abroger les lois discriminatoires et à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles restera également l'une des grandes priorités en 2018. L'UIP aidera les parlements et les parlementaires, hommes et femmes, à réformer les lois en faveur de l'égalité des sexes. Ateliers de travail, conseils juridiques et savoir-faire seront proposés aux parlements désireux de réexaminer leur législation. S'inspirant du Rapport parlementaire mondial (2017), l'UIP aidera aussi les parlements et les parlementaires à mieux contrôler les politiques et les lois relatives à l'égalité des sexes, notamment en soutenant cette dimension dans l'élaboration du budget.

En 2018, l'UIP continuera de soutenir l'action parlementaire visant à faire adopter et appliquer un cadre juridique solide et efficace, propre à prévenir et combattre toutes les formes de violences faites aux femmes. Les stratégies ayant réussi à faire appliquer des lois et des politiques sur ces violences retiendront particulièrement son attention. Ses activités consisteront notamment à tenir des séminaires, à apporter une aide à la rédaction des lois et un soutien aux campagnes de sensibilisation et aux consultations publiques, ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de contrôle et de suivi parlementaires. L'UIP a publié des lignes directrices sur la lutte contre le harcèlement, l'intimidation et la violence faite aux femmes au parlement. Elle aidera les parlements à prendre des initiatives pour réduire et prévenir les violences politiques envers les femmes.

Outre le soutien qu'elle apportera aux femmes parlementaires, l'UIP s'attachera particulièrement en 2018 à sensibiliser les hommes parlementaires à l'égalité des sexes, à renforcer leurs capacités et à soutenir les initiatives qu'ils prendront en faveur des droits des femmes.

L'UIP continuera à travailler en partenariat avec des institutions de l'ONU (ONU Femmes, PNUD) et d'autres organisations internationales, comme l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) ou l'Institut national démocratique (NDI).

En résumé, l'action de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes contribuera à la mise en œuvre des ODD 5 et 16.

Egalité homme-femme

Toutes les activités de la présente section visent à promouvoir l'égalité des sexes à tous les niveaux, à savoir au plan interne, à celui du Secrétariat et de la gouvernance, de même qu'au plan extérieur, dans le cadre de l'action de l'UIP en faveur des parlements nationaux. L'UIP veillera tout particulièrement à soutenir l'équilibre homme-femme dans les processus politiques et les débats parlementaires. Cela implique une amélioration de la participation des femmes mais aussi une action en direction des hommes pour favoriser l'égalité des sexes. Ainsi, des débats paritaires seront organisés au moins une fois par an au cours des Assemblées. Ces débats, qui devront respecter la parité tant au niveau de leur panel qu'au niveau des participants, porteront sur n'importe quelle question pertinente, en la traitant en profondeur à l'aune de la parité. L'UIP entend aussi continuer à jouer un rôle actif dans l'*International Gender Champions Initiative*, avec la participation du Secrétaire général et de la Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP à l'ONU. Le Programme de partenariat entre hommes et femmes s'inspirera de cette plateforme, de sorte que l'UIP soit en mesure de diriger l'action permettant aux femmes de faire entendre leur voix à égalité avec les hommes dans les processus politiques nationaux et internationaux, grâce à des mécanismes tels que les quotas. Le Programme apportera également un soutien et des contributions, aussi souvent que possible, à l'activité des autres programmes et divisions, favorisant ainsi l'intégration de la parité à tous les niveaux au sein de l'UIP.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres Sources	Budget global
Finales pour 2016	732 800	858 500	1 591 300
Approuvées pour 2017	622 100	933 800	1 555 900
Approuvées pour 2018	532 200	1 166 800	1 699 000
• Salaires	416 000	233 800	649 800
• Services	61 300	499 000	560 300
• Voyages	40 500	235 500	276 000
• Matériel	14 400	198 500	212 900

Objectif 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Objectif général

Défendre les droits de l'homme des parlementaires et faire en sorte que les parlements contribuent davantage à la promotion et à la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Questions et défis en 2018

En 2018, les parlementaires harcelés dans l'exercice de leur mandat vont très certainement continuer à solliciter le Comité des droits de l'homme des parlementaires pour obtenir protection et réparation. L'UIP s'emploiera à accroître la visibilité de ce comité en élaborant de nouveaux outils d'information et en développant l'utilisation de ceux qui existent déjà. Le Comité s'efforcera de gagner en efficacité, notamment en s'adressant davantage à l'ensemble des Membres de l'UIP, aux autres organes et groupes géopolitiques de l'UIP. Il s'attachera tout particulièrement à favoriser l'égalité des sexes dans la liste des cas dont il est saisi. Le Comité réfléchira aux possibilités de renforcer la coopération avec d'autres instances internationales des droits de l'homme telles que le Comité des droits de l'homme de l'ONU, ainsi qu'avec les structures régionales.

Depuis 2013, l'UIP s'efforce de mobiliser le Comité des droits de l'homme de l'ONU (CDH) en vue d'une collaboration plus étroite avec l'UIP et les parlements nationaux. Beaucoup a été fait pour renforcer la contribution des parlements à l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil grâce auquel ce dernier évalue régulièrement la situation des droits de l'homme dans tous les Etats membres de l'ONU. Le Conseil vient tout récemment, en 2017, d'adopter une résolution en faveur du renforcement des synergies avec les parlements, demandant également à l'UIP de promouvoir une collaboration plus étroite avec le Conseil. Aussi, l'UIP redoublera d'efforts pour apporter une contribution parlementaire aux travaux du CDH, notamment dans le cadre de l'EPU.

Les parlements connaissent toujours mieux les normes internationales et régionales en matière de droits de l'homme et d'état de droit. L'UIP redoublera d'efforts pour que cette connaissance se traduise par une action plus forte de la part des parlements nationaux, pour l'application de ces normes. A cette fin, l'UIP s'attachera en particulier à :

- mobiliser les parlements et les aider à contribuer efficacement aux procédures de rapports des mécanismes de droits de l'homme de l'ONU. Ces procédures portent essentiellement sur l'examen de la situation, pays par pays, par le CDH (dans le cadre de son EPU) et par les plus importants organes des droits de l'homme fondés par traité, ainsi que sur l'examen de la mise en œuvre de leurs recommandations ;
- renforcer les structures et procédures des parlements nationaux en faveur des droits de l'homme et de l'état de droit ;
- informer sur le travail parlementaire sur les droits de l'homme et sur l'état de droit, notamment en signalant les meilleures pratiques.

L'action, déjà ancienne, de l'UIP en faveur des droits de l'enfant part du principe que les parlements sont très bien placés pour promouvoir le respect de ces droits. En 2018, l'UIP entend :

- continuer à mobiliser les parlements pour l'éradication du travail et de la traite des enfants ;
- promouvoir l'action des parlementaires auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et autres détenteurs de mandats spéciaux de cette organisation sur cette question ;
- relancer la coopération avec l'UNICEF pour promouvoir l'action parlementaire autour de priorités communes.

En 2018, l'UIP entend sensibiliser parlementaires et parlements et les inciter à agir sur des questions de droits de l'homme urgentes et d'actualité : respect du droit à la liberté d'expression, gouvernance des migrations du point de vue des droits de l'homme et dans le respect de l'état de droit, notamment les questions relatives à l'égalité de l'accès à la justice et la lutte contre la corruption.

L'UIP continuera d'aider les parlements à faire respecter le droit international humanitaire. Ses activités dans ce domaine seront conduites principalement par son Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Elle appuiera les efforts des parlements en matière de diffusion, de reconnaissance et de respect du droit humanitaire et du droit relatif à la protection des réfugiés, en particulier celui concernant l'apatridie et les déplacés internes. Elle diffusera les versions actualisées des Guides sur le droit international humanitaire et la protection des réfugiés, et encouragera leur utilisation. L'UIP apportera en outre un soutien aux parlements pour qu'ils puissent agir pour mettre fin à l'apatridie. Elle envisage par ailleurs d'effectuer des missions d'enquête pour tenir la communauté parlementaire mondiale au courant de l'évolution dans ces différents domaines.

En 2018, un outil pratique à l'usage du Secrétariat de l'UIP devrait paraître dans le but que les considérations de droits de l'homme soient systématiquement prises en compte dans les travaux de l'Organisation.

Le travail de cette section contribuera à faire avancer la mise en œuvre de tous les ODD et en particulier de l'ODD 16, qui fait référence au besoin de paix, de justice et d'institutions efficaces.

Egalité homme-femme

L'égalité des sexes est une question qui touche tous les domaines. Les politiques et activités qui seront menées dans le cadre du Programme des droits de l'homme seront sensibles au genre. Elles encourageront l'égalité des sexes, notamment en veillant à ce qu'hommes et femmes participent à parts égales. Avec l'égalité des sexes, ce sont aussi des droits fondamentaux qui sont en jeu, les droits politiques des femmes notamment. L'UIP s'attachera tout particulièrement à veiller à ce que ses activités pour promouvoir une démarche fondée sur les droits de l'homme et pour intégrer la dimension du genre à ses travaux se complètent.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	1 024 700	429 800	1 454 500
Approuvées 2017	1 032 800	505 600	1 538 400
Approuvées 2018	1 039 000	430 500	1 469 500
• Salaires	841 000	209 800	1 050 800
• Services	48 000	159 400	207 400
• Voyages	131 000	50 300	181 300
• Matériel	19 000	11 000	30 000

Objectif 4 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Objectif général

Promouvoir la réconciliation par le dialogue et l'inclusion, et renforcer le rôle du parlement dans la consolidation de la paix aux niveaux national, régional et mondial et à tous les stades, depuis la prévention des conflits jusqu'à la réconciliation et la transition au sortir du conflit en passant par la médiation. Mettre en place des plates-formes et améliorer celles qui existent déjà pour aider les parlements à s'investir dans le règlement de conflits au moyen de la diplomatie parlementaire. Revaloriser le rôle des parlements dans l'exécution des engagements internationaux relatifs à la sécurité et au désarmement.

Questions et défis en 2018

L'UIP est fondée sur les deux principes suivants : les différends politiques se règlent pacifiquement, par le dialogue, et le parlement est un acteur clé de la prévention et du règlement des conflits ainsi que de la gestion de la transition au sortir du conflit. Créant les conditions de la démocratie et du développement, les parlements sont essentiels à la réalisation des ODD, et plus précisément des dispositions de l'Objectif 16 qui visent à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes, libérées de la peur, des conflits et de l'insécurité.

Le dialogue et l'ouverture sont cruciaux pour l'établissement d'un consensus dans des pays en proie à un conflit ou à d'autres crises. Dans ces pays, les parlementaires peuvent être des messagers de paix en prônant la tolérance et la coexistence pacifique, et les parlements devraient être un lieu propice au travail de réconciliation nationale et à une prise de décision inclusive. Ces processus peuvent contribuer à réunir différents partis, notamment les partis d'opposition et ceux de la majorité, et à favoriser des politiques propres à régler les conflits et à redresser le pays. En 2018, l'UIP continuera à apporter un appui à ces parlements, en particulier à ceux de pays bénéficiant de l'assistance de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU.

L'UIP continuera à venir en aide aux parlements en offrant un espace neutre où puisse s'exercer une diplomatie parlementaire propre à désamorcer les tensions ou à prévenir un conflit violent. Sur demande, l'UIP aidera les parlements à s'affranchir de ce qui entrave leur bon fonctionnement et contribuera à la normalisation rapide des pratiques parlementaires.

Ces dernières années, les parlements ont dû faire face à de nouvelles menaces à leur sécurité, provenant d'Etats et d'acteurs non étatiques. En 2018, l'UIP soutiendra les parlements pour qu'ils comblent le déficit constaté dans l'exécution des engagements internationaux relatifs au désarmement et à la lutte contre le terrorisme. Ce faisant, elle leur fournira des outils de sensibilisation, de renforcement des capacités et des outils pratiques qui les aident à concevoir des cadres législatifs, à exercer un contrôle efficace et à allouer des crédits budgétaires, ainsi qu'à sensibiliser le public.

L'UIP participera aussi à des réunions et à des débats internationaux sur la paix, la sécurité et des sujets connexes afin d'y faire connaître le point de vue des parlements.

Guidée par les besoins des parlements et la nécessité de faire valoir leur point de vue dans les pourparlers mondiaux de paix, l'UIP donnera la priorité aux activités tendant à :

- aider les parlements à se doter de mécanismes inclusifs de prise de décision permettant de garantir que tous les Membres participent à l'élaboration de politiques au service du bien commun ; elle privilégiera la coopération entre l'opposition et la majorité, les hommes et les femmes mais aussi entre le Législatif et l'Exécutif pour permettre au pays de se redresser rapidement et sans heurt à la suite de crises ou de conflits ;
- donner plus de poids aux parlements dans la prévention des conflits et les processus de réconciliation nationale – par des rencontres avec les citoyens – en renforçant le lien entre le parlement et les électeurs et donc également la confiance de ces derniers dans l'institution parlementaire ;
- apporter une dimension parlementaire aux débats internationaux sur la paix en participant à la Semaine genevoise annuelle pour la Paix et à des manifestations similaires ;

- accroître la capacité de l'UIP d'agir en médiateur dans un parlement et d'aider les parlements à contribuer à la résolution de conflits entre Etats, en particulier dans les régions marquées par des conflits sans issue ;
- encourager le dialogue entre les parties, par le biais d'organes officiels tels que le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Groupe de facilitateurs concernant Chypre et d'autres plates-formes plus informelles ;
- approfondir le travail avec l'ONU et d'autres partenaires en incitant les parlements à agir conformément aux engagements pris à l'UIP et à l'ONU dans les domaines de la sécurité, de la limitation des armements, du désarmement, de la non-prolifération des armes de destruction massive et de la lutte antiterroriste ; promouvoir la contribution des parlements à la lutte contre les causes profondes de l'extrémisme violent et à l'élaboration d'outils et de recommandations à cet effet.

Egalité homme-femme

Il s'agira avant tout de continuer à sensibiliser les esprits à la question transversale de l'égalité entre hommes et femmes et à la nécessité d'associer des femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. L'UIP engagera vivement les parlements à veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités de projet et à envoyer aux séminaires des délégations composées à parts égales d'hommes et de femmes. Elle sera spécialement attentive aux effets des conflits sur les femmes et au rôle qu'elles jouent dans les processus de consolidation de la paix et de réconciliation. Elle mettra l'accent plus particulièrement sur l'application des résolutions 1325 et 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, d'une part, et sur les jeunes, la paix et la sécurité d'autre part, cette dernière résolution réclamant une plus forte présence des jeunes, hommes et femmes, dans les activités de prévention et de règlement des conflits.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	40 000	54 000	94 000
Approuvées pour 2017	148 300	354 000	502 300
Approuvées pour 2018	151 200	354 000	505 200
• Salaires	111 200	0	111 200
• Services	8 000	130 800	138 800
• Voyages	32 000	31 800	63 800
• Matériel	0	6 200	6 200
• Subventions	0	185 200	185 200

Objectif 5 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Objectif général

Faire de l'UIP une organisation plus pertinente pour ses Membres et se rapprocher de l'objectif d'universalité. Renforcer la participation des parlements et des parlementaires aux réunions et aux autres activités de l'UIP, en privilégiant l'équilibre politique, l'égalité homme-femme et la participation des jeunes. Accroître l'efficacité des Assemblées statutaires, du suivi de leurs résultats et donner davantage de cohérence à la coopération parlementaire.

Questions et défis en 2018

Les deux Assemblées statutaires de l'année tiennent une place essentielle dans le programme de travail de l'UIP. Avec d'autres activités et manifestations, elles offrent aux Parlements membres une occasion idéale de confronter leurs opinions et de débattre des questions particulièrement importantes pour les parlements et la communauté internationale. Les délégations regroupent des tendances politiques diverses et, de plus en plus, sont priées de veiller à la parité et d'inclure des jeunes. L'ordre du jour politique des Assemblées, assez diversifié, ainsi que les réunions ordinaires des principaux organes et structures de l'UIP, donnent aux parlementaires qui y participent moult occasions de s'exprimer et de trouver des terrains propices à l'action conjointe. Outre les séances officielles, les Assemblées de l'UIP sont l'occasion de tenir des réunions bilatérales et de pratiquer la diplomatie parlementaire.

Une Assemblée réussie suppose un ordre du jour composé de questions d'actualité, la mise à disposition en temps voulu d'une documentation complète, des modalités privilégiant le dialogue et l'interaction, ainsi que la participation de législateurs traitant régulièrement des sujets à l'étude. De nouvelles modalités seront étudiées pour améliorer les suites données aux rapports annuels. La politique d'économie du papier sera poursuivie et de nouveaux outils comme les applications relatives aux conférences et les inscriptions en ligne seront de plus en plus utilisés.

Le Secrétariat de l'UIP mettra tout en œuvre pour communiquer régulièrement avec les titulaires de postes et les Membres en général de l'UIP, à la fois pendant les Assemblées et en dehors d'elles. Il s'efforcera aussi de développer les échanges entre les organes statutaires de l'UIP et les groupes géopolitiques. La réunion avec les présidents des groupes géopolitiques s'étant révélée une expérience très utile à cet égard, l'expérience sera renouvelée.

Le nombre de Membres de l'UIP est en augmentation constante depuis quelques années et cette évolution devra se poursuivre. L'UIP ira à la rencontre des parlements des petits Etats insulaires des régions du Pacifique et des Caraïbes – qui ne sont pas nombreux à être affiliés à l'UIP –, et organisera des activités plus près d'eux. Le Secrétariat va redoubler d'efforts, avec les Membres, pour rallier des soutiens à l'UIP parmi les hauts responsables du Congrès des Etats-Unis. Il veillera en particulier à maintenir un dialogue régulier et à instaurer une coopération plus systématique avec les organisations parlementaires, régionales et autres, ayant un statut de Membre associé ou d'Observateur permanent auprès de l'UIP.

En 2018, priorité sera donnée aux activités tendant à :

- renforcer le dialogue et la coopération avec les parlements non Membres de la région du Pacifique et des Caraïbes, ainsi qu'avec le Congrès des Etats-Unis, en vue de leur affiliation à l'UIP ;
- gérer efficacement le nouveau Fonds de solidarité parlementaire, afin de renforcer et mieux structurer l'action auprès des Parlements non Membres ;
- continuer d'améliorer les modalités de travail de l'UIP et accroître ainsi la participation des parlements et des parlementaires aux travaux de l'UIP ;
- encourager et soutenir des initiatives de diplomatie parlementaire dans le cadre des Assemblées et des réunions spécialisées ;

- travailler avec les Membres et les groupes géopolitiques pour qu'ils donnent mieux suite et effet aux décisions et aux recommandations de l'UIP et s'acquittent mieux de leur obligation statutaire de faire rapport ;
- tisser des liens étroits avec des organisations parlementaires, régionales et autres, en multipliant notamment les initiatives conjointes, afin de créer des synergies et de renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt commun.

Egalité homme-femme

Le Forum des femmes parlementaires, son Bureau et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes s'emploient à faire en sorte que des déléguées participent aux travaux de l'Assemblée à tous les niveaux et que les Membres poursuivent leurs efforts pour atteindre et dépasser l'objectif de 30 % de femmes déléguées. Les nouvelles réformes structurelles de l'UIP visent à assurer une plus forte présence de femmes dans les organes de prise de décision, notamment au Comité exécutif, et les progrès feront l'objet d'un suivi régulier. L'intégration de la dimension du genre se poursuivra de diverses manières, dans les décisions et les résultats de l'UIP mais aussi en veillant à une répartition équitable des postes de responsabilité entre hommes et femmes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget régulier	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	3 201 400	0	3 201 400
Approuvées pour 2017	3 182 000	0	3 182 000
Approuvées pour 2018	3 159 400	0	3 159 400
• Salaires	2 556 700	0	2 556 700
• Services	207 500	0	207 500
• Voyages	118 300	0	118 300
• Matériel	276 900	0	276 900

Objectif 6 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Objectif général

Promouvoir la participation politique des jeunes et autonomiser les jeunes parlementaires.

Questions et défis en 2018

La démocratie nécessite l'engagement des jeunes femmes et hommes, non seulement parce qu'ils ont le droit de participer au processus décisionnel, mais aussi parce qu'ils représentent un élément clé pour relever les nombreux défis auxquels font face les sociétés parmi lesquels la pauvreté, la discrimination, l'inégalité, l'extrémisme violent, les migrations, le changement climatique, les conflits et les obstacles à l'éducation et à l'emploi. Si on n'associe pas les jeunes aux décisions politiques, non seulement ils se découragent et se détournent de l'activité politique formelle mais cela prive également toutes les catégories d'âge des contributions qu'ils pourraient apporter et du point de vue unique de la jeunesse sur toutes ces questions. Les ODD appellent à la participation de tous, y compris les jeunes hommes et femmes, dans la réalisation d'un développement équitable et durable qui ne laisse personne de côté, et l'Objectif 16 exige expressément des institutions politiques inclusives.

Soutenir l'autonomisation des jeunes et leur participation à la vie politique promeut la citoyenneté active des jeunes et renforce la responsabilité sociale. Cette approche est source d'innovation, de créativité et de nouvelles manières de penser, qui permettent de relever les défis socio-économiques, politiques, culturels et environnementaux croissants. L'autonomisation politique des jeunes a donc le potentiel de faire émerger des institutions politiques plus efficaces et inclusives. Concentrer le talent et l'énergie des jeunes peut contribuer à assurer un développement équitable et durable pour tous.

En 2018, l'UIP encouragera une participation accrue des jeunes à la politique et aux décisions et continuera à combler les lacunes existantes dans les données et l'information au niveau mondial sur l'engagement politique. Cela comprendra un suivi permanent des tendances en matière de représentation des jeunes et de participation des jeunes au parlement. En 2018, ces données seront disponibles, en ligne, dans un format open source. L'UIP s'efforcera aussi de mettre en œuvre des mesures visant à accroître le nombre et l'influence des jeunes parlementaires dans ses Assemblées. Elle élaborera des lignes directrices visant à favoriser une plus grande participation des jeunes dans les parlements à travers le monde et à renforcer leur impact par des campagnes, telles que *Pas trop jeune pour se présenter*, et par une assistance technique directe aux parlements sur les initiatives législatives. Elle élargira ses activités afin d'autonomiser les jeunes parlementaires en leur fournissant des plates-formes de réseaux numériques et non numériques, notamment à travers le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP et la Conférence mondiale annuelle des jeunes parlementaires, des réunions régionales et des ateliers nationaux de renforcement des capacités visant à améliorer les compétences des jeunes parlementaires.

En 2018, l'UIP redoublera d'efforts pour mieux tenir compte des opinions des jeunes dans les travaux parlementaires. Les parlements ont souvent divers canaux d'écoute permettant aux citoyens de faire entendre leur voix et pourtant, il n'est toujours pas suffisamment tenu compte des points de vue de la jeunesse. En 2018, l'UIP examinera donc les pratiques existantes par lesquelles les jeunes se font entendre au parlement et formulera des recommandations et des lignes directrices sur cette question. Une attention particulière sera accordée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des réseaux sociaux dans les parlements. Par ailleurs, l'UIP lancera des projets de soutien direct aux parlements nationaux afin de les aider à prendre des mesures pour mieux être à l'écoute des jeunes. Un des objectifs à la base de toutes ces activités sera d'accroître la visibilité et promouvoir l'importance d'une augmentation de l'autonomisation des jeunes. Cela sera réalisé, entre autres, par le renforcement des partenariats, la mobilisation des médias sociaux et en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Egalité homme-femme

Dans le travail du programme des jeunes, les données de recherche continueront à être ventilées par sexe et toutes les activités incluront des composants qui mettent l'accent sur les questions liées au genre. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation des jeunes femmes parlementaires, les jeunes femmes activistes et les représentantes des organisations de jeunes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	0	303 200	303 200
Approuvées pour 2017	0	329 600	329 600
Approuvées pour 2018	79 700	337 500	417 200
• Salaires	59 700	105 100	164 800
• Services	14 000	95 000	109 000
• Voyages	0	39 500	39 500
• Matériel	6 000	97 900	103 900

Objectif 7 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Objectif général

Améliorer l'action parlementaire sur les ODD et aider les parlements à veiller à ce que leur pays s'approprie les politiques et programmes de développement dans plusieurs domaines cibles.

Questions et défis en 2018

En leur qualité de représentants du peuple et de pilier de la gouvernance démocratique, les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans l'éradication de la pauvreté et la réalisation du développement durable. Les parlementaires peuvent veiller à ce que les plans nationaux de développement tiennent compte des priorités des populations, y compris des pauvres et des groupes marginalisés et vulnérables, et à ce que le pays ait la haute main sur les politiques et programmes de développement. La Stratégie de l'UIP vise à aider les parlements à cette fin dans un certain nombre de domaines liés à des engagements de développement qui font l'objet d'accords internationaux, notamment les ODD.

En 2018, l'UIP continuera d'informer les parlementaires sur les ODD. Elle mettra en place une plateforme permettant aux parlementaires de lancer des actions et de faire connaître expériences et bonnes pratiques visant à traduire les objectifs en plans et stratégies nationaux, de sorte que leurs objectifs deviennent une réalité pour tous. Ces échanges seront encouragés au plan régional. Au plan national, l'UIP répondra aux demandes des parlements désireux de lancer des actions sur des objectifs ou des aspects spécifiques du cadre, comme la budgétisation et le financement des ODD. Par ces activités, l'UIP cherchera également à promouvoir la participation et la contribution parlementaires à une coopération efficace en faveur du développement et aux structures y afférentes comme le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Pour aider les parlements à agir en faveur des ODD, l'UIP facilitera l'utilisation de son outil d'autoévaluation, qui vise à aider les parlements à évaluer dans quelle mesure ils sont prêts et aptes à mettre en œuvre les ODD et les processus y afférents au plan national, et à prendre des décisions éclairées à cet égard. Les informations obtenues grâce à cette procédure seront aussi communiquées au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HPLF), dans le cadre de la contribution parlementaire.

Pour ce qui est des objectifs et cibles spécifiques de développement, l'UIP entreprendra des actions sur :

La promotion de la santé et du bien-être pour tous : elle continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires en faveur d'un accès aux services de santé sans discrimination. Cette action comprendra, entre autres, la mise en place des capacités et compétences nécessaires dans les parlements de pays sélectionnés, en vue d'améliorer la santé des femmes, des enfants, des adolescents et d'autres groupes marginalisés tels que les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes ou les personnes qui s'injectent des drogues. L'UIP encouragera les parlements à contribuer aux débats mondiaux sur la santé, tels que l'Assemblée mondiale de la Santé, afin que ceux-ci prennent en compte la perspective parlementaire et qu'ils aboutissent à des résultats inclusifs. Le but ultime sera d'apporter des contributions fortes à certains objectifs liés à la santé, notamment l'éradication du sida à l'horizon 2030, la couverture universelle en matière de santé et la mise en œuvre des dispositions de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.

Les changements climatiques et l'atténuation du risque de catastrophe : aux niveaux national et régional, l'UIP s'efforcera de mieux sensibiliser les parlements aux problèmes posés par les changements climatiques, aux possibilités ouvertes par l'Accord de Paris et à l'importance de la coopération régionale et mondiale. Concrètement, l'UIP collaborera avec des institutions scientifiques et politiques de premier plan pour améliorer les connaissances des parlements et leurs capacités à contribuer aux actions face aux changements climatiques par la législation, la représentation et le contrôle. L'UIP continuera aussi de mobiliser les parlements autour de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, afin que l'on comprenne mieux l'action mondiale et qu'on la soutienne davantage.

Dans tous ces domaines, l'UIP produira, avec ses partenaires, des ouvrages didactiques pour les parlementaires et fera connaître des exemples de bonnes pratiques parlementaires.

Egalité homme-femme

L'UIP attache la plus haute importance à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes parce qu'elle y voit non seulement des droits fondamentaux, mais aussi un chemin vers la réalisation des ODD. Plusieurs des activités visent spécifiquement à assurer un meilleur accès à la santé pour les femmes et les filles et l'égalité des sexes en matière de développement. Les considérations d'égalité des sexes sont prises en compte dans toutes les activités liées aux ODD et des autoévaluations par rapport aux ODD sont souvent effectuées lorsque les parlements évaluent leur action sur l'égalité des sexes. Les activités touchant à la santé associent régulièrement des hommes aux débats sur la santé reproductive et la santé des femmes. L'impact des changements climatiques sur les femmes est, lui aussi, régulièrement évoqué et pris en considération dans les travaux pertinents de l'UIP.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	0	1 054 400	1 054 400
Approuvées pour 2017	0	1 083 700	1 083 700
Approuvées pour 2018	150 200	822 500	972 700
• Salaires	150 200	273 600	423 800
• Services	0	264 000	264 000
• Voyages	0	202 900	202 900
• Matériel	0	82 000	82 000

Objectif 8 – Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales

Objectif général

Consolider le partenariat stratégique entre l'UIP et le système des Nations Unies, et faire en sorte d'amplifier la voix des parlements dans les affaires internationales. Concourir au niveau mondial à la démocratisation de la prise de décision au travers de l'ONU, pierre angulaire du multilatéralisme. Développer encore le dialogue et la coopération avec les autres institutions multilatérales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Questions et défis en 2018

En 2018, l'UIP continuera de s'appuyer sur son solide partenariat avec l'ONU. Elle cherchera à agir de manière encore plus efficace pour répondre aux grandes attentes des Membres de l'ONU et de l'UIP, inciter les parlements à contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres engagements internationaux sur la démocratie, la paix et la sécurité et sur les droits de l'homme. A cette fin, l'UIP s'inscrira dans la ligne de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement et celle du Sommet de l'ONU de 2015, sans oublier son Accord de coopération stratégique avec l'ONU. En 2018, l'UIP entend également faire en sorte que le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la résolution intitulée *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire* soit des plus élogieux, au bénéfice de la relation croissante entre l'ONU et l'UIP. L'UIP essaiera de faire adopter une nouvelle résolution de l'Assemblée générale intitulée *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, avec le parrainage de nombreux Etats Membres.

L'UIP fera fond sur son partenariat avec le Parlement européen avec lequel elle a réussi à organiser des conférences parlementaires sur l'OMC, qui sont pour les parlementaires une occasion unique d'échanger avec des représentants officiels et des négociateurs de l'OMC, d'apporter une dimension parlementaire aux travaux de l'OMC, de lui demander des comptes et d'exercer un contrôle parlementaire sur elle et sur le commerce international en général.

Plusieurs grands défis institutionnels s'annoncent pour 2018 : il s'agira notamment de construire de bonnes relations de travail avec le nouveau Secrétaire général de l'ONU et le prochain Président de l'Assemblée générale ; de coordonner les activités de l'ONU de concert avec elle avec celles des milieux parlementaires mondiaux, coordination dont fait état le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport 2016 ; et de repérer de nouveaux points d'entrée pour l'UIP dans la restructuration attendue du système de développement de l'ONU.

Dans le contexte de la mise en œuvre internationale des ODD, l'UIP contribuera au HLPF comme principal pôle de surveillance et de suivi. Du côté de l'UIP, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies examinera régulièrement les progrès accomplis sur les ODD et continuera de donner des orientations à l'UIP sur ses relations avec les Nations Unies. Outre la poursuite du dialogue avec le Forum de l'ONU pour la coopération en matière de développement et avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, l'UIP accordera plus d'attention au nouveau Forum sur le financement du développement qui a des liens avec le Forum politique de haut niveau. L'Audition parlementaire conjointe aux Nations Unies sera un moment marquant de l'année car elle portera sur les migrations et contribuera à la mise en place du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Gardant à l'esprit ses objectifs stratégiques dans d'autres domaines de travail (droits de l'homme, égalité des sexes, sécurité, etc.) pour l'année, l'UIP continuera à travailler en relation étroite avec ses principaux partenaires à l'ONU tels que le PNUD, ONU Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'ONUSIDA, l'OMS en plus de l'OMC. Sur les grandes questions inscrites à son ordre du jour, elle apportera aussi une contribution politique directe à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social (ECOSOC), aux Comités du Conseil de sécurité (lutte contre le terrorisme, armes de destruction massive) à la Commission de consolidation de la paix à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme.

Egalité homme-femme

L'UIP continuera à travailler avec les principales institutions des Nations Unies, en particulier avec ONU Femmes, pour accélérer la marche des sexes vers l'égalité et l'émancipation politique des femmes. L'UIP s'emploiera à mieux répartir les rôles entre hommes et femmes lors des réunions qu'il organise aux Nations Unies. Il tentera aussi de faire en sorte que les efforts déployés par l'UIP et ses Parlements membres pour intégrer la dimension du genre à leurs travaux soient mieux mis en valeur dans les rapports et les débats de l'ONU. Dans tout ce qui précède, le Secrétaire général et la Chef du Bureau de l'Observateur permanent veilleront à ce que les réunions-débats et les ateliers organisés par l'UIP respectent l'égalité homme-femme et les engagements qu'ils ont pris en tant que défenseurs internationaux de l'égalité des sexes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	837 300	0	837 300
Approuvées pour 2017	893 000	0	893 000
Approuvées pour 2018	923 000	0	923 000
• Salaires	658 300	0	658 300
• Services	39 700	0	39 700
• Voyages	36 700	0	36 700
• Matériel	188 300	0	188 300

3.2 Catalyseurs

Gouvernance et contrôles internes efficaces

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Le Secrétariat appuiera les organes directeurs de l'UIP dans leurs fonctions d'orientation et de contrôle du travail de l'Organisation. Il fournira surtout un soutien dans le domaine de la gestion financière et de l'évaluation des risques. Il veillera à ce que l'UIP respecte les normes les plus rigoureuses en matière de reddition des comptes et d'audit, ainsi que les meilleures pratiques internationales en matière de gestion.

Questions et défis en 2018

La Stratégie pour 2017-2021 a pour but de bâtir de solides parlements démocratiques qui soient au service des citoyens, et de définir et de mettre en œuvre des moyens efficaces pour y parvenir. Le Secrétariat s'emploiera à apporter l'appui nécessaire aux structures dirigeantes à maintenir la stabilité de l'Organisation et à la protéger elle et ses actifs pendant la période de bouleversement et d'incertitude que traverse le monde.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- consolider les réformes introduites dans la structure du Secrétariat et continuer à veiller à la sécurité et au bon entretien du Siège ;
- renforcer la gouvernance et le contrôle internes, rendre au Sous-Comité des finances les services dont il a besoin et obtenir à force de mobilisation un niveau optimal de ressources extérieures pour l'Organisation ;
- améliorer les systèmes et les procédures de l'UIP et renforcer le système de gestion axé sur les résultats tout en veillant constamment à ce que toute l'Organisation utilise les technologies de l'information et de la communication les plus modernes et un système actualisé d'évaluation des prestations.

Egalité homme-femme

Le Cabinet continuera à piloter et à superviser la mise en œuvre d'une politique d'intégration de la dimension de genre dans l'Organisation. Cette intégration oblige à mettre le point de vue des femmes et l'objectif de l'égalité des sexes au cœur de toutes les activités – définition des orientations générales, recherche, plaidoyer, dialogue, législation, affectation et planification des ressources, et exécution et suivi des programmes et des projets.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	848 700	0	848 700
Approuvées pour 2017	854 700	0	854 700
Approuvées pour 2018	867 900	0	867 900
• Salaires	648 800	0	648 800
• Services	45 000	0	45 000
• Voyages	156 300	0	156 300
• Matériel	17 800	0	17 800

*Visibilité, plaidoyer et communication***Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques**

Dans un environnement complexe et de masse, l'évolution des technologies de la communication a un impact profond sur le partage de l'information et la manière dont se forment les opinions, les comportements publics et l'action politique. Jamais la voix de l'UIP n'a autant compté qu'aujourd'hui. Le succès de sa volonté de bâtir un monde démocratique dans lequel la paix, la sécurité et le développement seront une réalité pour tous dépend de son aptitude à promouvoir ses valeurs et son idéal. Sa communication claire et stratégique tire pleinement parti des divers outils, plates-formes et techniques de communication dont elle fait un usage novateur ; elle renforce sa crédibilité, facilite le partage des connaissances et l'acquisition de savoirs spécialisés et contribue à mobiliser les Membres les uns pour les autres. Il est crucial pour sa mission que l'UIP fasse savoir que son travail peut apporter et apporte effectivement un changement positif dans la vie des gens.

Questions et défis en 2018

L'UIP continuera à consolider les progrès réalisés dans sa publicité et sa visibilité par sa présence en ligne, ses publications et son travail auprès des médias et des réseaux sociaux en employant des moyens qualitatifs, novateurs et variés. Elle veillera à conserver la notoriété apportée par son travail sur l'égalité entre hommes et femmes et les données en la matière et continuera de faire fond sur les efforts déployés avec succès récemment pour faire mieux connaître ses activités en faveur des droits de l'homme, des jeunes et du développement. Elle donnera ainsi une image plus complète de ses activités et des défis lancés à la démocratie, ce qui devrait aider à la positionner comme l'organisation de référence sur les parlements et la démocratie.

En communiquant avec des organisations partenaires sur différents sujets comme elle l'a fait dans le passé et par ses efforts de vulgarisation tels que des séances d'information sur l'Organisation et ses activités, l'UIP continuera à toucher des publics différents.

Elle s'attachera à être plus présente encore en ligne et à élaborer des outils dans ce but.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- réorganiser le site web afin qu'il réponde mieux aux besoins des utilisateurs en anglais et en français et qu'il donne une image exacte des activités et des objectifs actuels de l'UIP ;
- centraliser et rationaliser la gestion des données électroniques et en ligne afin d'améliorer la communication tant avec les Membres de l'UIP qu'avec des publics cibles ;
- publier des ouvrages sur l'UIP et les questions parlementaires, notamment le Rapport sur parlementaire mondial, qui servent à positionner l'Organisation de façon avantageuse et l'aident à mobiliser des fonds ;
- toucher plus largement les publics cibles.

Egalité homme-femme

Tout sera mis en œuvre pour intégrer la perspective de la parité dans tous les programmes, politiques et activités de communication, et pour que le matériel de communication produit par l'UIP respecte la sensibilité au genre, dans le fond et dans la forme.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	967 800	0	967 800
Approuvées pour 2017	1 086 900	0	1 086 900
Approuvées pour 2018	1 026 200	0	1 026 200
• Salaires	775 200	0	775 200
• Services	206 000	0	206 000
• Voyages	10 000	0	10 000
• Matériel	35 000	0	35 000

*Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits***Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques**

L'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans toutes les activités améliorera l'efficacité de l'UIP et lui permettra d'atteindre des objectifs clés. L'UIP a adopté une politique et une stratégie d'intégration du genre qu'elle continuera à mettre en œuvre, par la mise au point d'outils, mais aussi par des réformes et des sessions de formation. Elle s'est aussi dotée d'une stratégie qui la guide dans l'application d'une approche fondée sur les droits et dont nous poursuivons la mise en œuvre. Elle accroîtra ainsi sa propre capacité et celle des parlements de promouvoir l'égalité des sexes et les droits de l'homme et de les faire respecter. Cette approche fait partie intégrante des *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* dont l'UIP a fait la promotion et qu'elle observe.

Questions et défis en 2018

En 2018, l'UIP continuera d'appliquer le plan de travail prévu pour l'intégration du genre dans toutes ses activités et structures, lequel se fonde sur le document approuvé par les organes directeurs sur ce sujet. Elle appliquera aussi une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes ses activités.

La difficulté consistera à assurer la cohésion des deux démarches dans la pratique. L'accent sera mis surtout sur l'élaboration et la mise à disposition d'outils communs, l'acquisition par le personnel de nouveaux savoir-faire, la solidité des indicateurs et le suivi des programmes et des projets dans l'optique de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	5 000	0	5 000
Approuvées pour 2017	10 000	0	10 000
Approuvées pour 2018	10 000	0	10 000
• Salaires	0	0	0
• Services	10 000	0	10 000
• Voyages	0	0	0
• Matériel	0	0	0

Un Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Le Secrétariat est déterminé à trouver auprès des Membres et des partenaires de l'UIP les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Il encourage une planification, un suivi des prestations et une reddition des comptes systématiques. Il veille à promouvoir les règles et les normes parlementaires. Il s'attache à s'acquitter de ses fonctions avec efficacité et professionnalisme et dans un esprit de responsabilité, et s'engage pour que son personnel puisse progresser constamment sur le plan professionnel.

Questions et défis en 2018

Les fonctions dévolues à la Division des services administratifs touchent aux finances, à l'administration et à la gestion des ressources humaines. Son budget couvre aussi les dépenses liées à l'aménagement des bureaux, à l'amortissement des actifs, à la location de matériel, à l'équipement et aux fournitures liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Avec la hausse des financements extrabudgétaires des dernières années, l'examen des contrats et la gestion des subventions ont pris plus d'importance.

La priorité sera donnée aux activités tendant à :

- assurer la sécurité du Siège de l'UIP en conformité avec les normes applicables aux organisations internationales dans le climat actuel ;
- réviser le règlement du personnel et le système d'évaluation du personnel ;
- définir et proposer des opportunités de formation à l'intention du personnel, qui pourra ainsi améliorer sa performance ;
- maintenir une conformité totale avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

La Division continuera à rendre les services nécessaires au Sous-comité des finances du Comité exécutif et veillera à améliorer constamment ses méthodes et systèmes de contrôle interne.

Egalité homme-femme

Le processus budgétaire exige de tous les responsables qu'ils définissent les questions de parité qui se posent dans leur division ou leur programme, afin d'intégrer la dimension de genre à toutes les activités.

Les problèmes d'équité entre les sexes relevés dans la Division des Services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont désormais des femmes. Le budget fournit des informations sur la composition du Secrétariat à la section 3.5.

La Division revoit sa politique de gestion des ressources humaines à intervalles réguliers pour veiller à ne pas désavantager les femmes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	2 649 400	0	2 649 400
Approuvées pour 2017	2 668 900	0	2 668 900
Approuvées pour 2018	2 681 700	0	2 681 700
• Salaires	1 562 500	0	1 562 500
• Services	115 400	0	115 400
• Voyages	6 400	0	6 400
• Matériel	460 000	0	460 000
• Charges financières	33 400	0	33 400
• Amortissement	504 000	0	504 000

3.3 Provisions et subventions

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une sage gestion des finances, et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement.

Questions et défis en 2018

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée. Les bases de cette politique doivent être jetées pour les cinq provisions et subventions inscrites au budget.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour les gros travaux de réparation sur le bâtiment du Siège de l'UIP. Cette réserve sera employée pour couvrir le coût de l'amortissement des travaux nécessaires, à savoir la mise en place de doubles-vitrages et de protections des fenêtres du Siège. Au 1^{er} janvier 2017, cette réserve dégageait un solde de CHF 428 000.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres seraient suspendus et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon l'expérience faite par le passé en matière de recouvrement, le montant de la dotation à cette réserve en 2018 a été fixé à CHF 48 000.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année doit suffire à pourvoir aux dépenses de cette organisation qui ne sont pas financées par d'autres sources. La subvention a été augmentée en 2017 et atteint CHF 38 000 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques et elle restera à ce niveau en 2018.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 10 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée est intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds LPP flexible.

Egalité homme-femme

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidence particulière sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués au titre des pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	105 000	0	105 000
Approuvées pour 2017	106 000	0	106 000
Approuvées pour 2018	114 000	0	114 000

Prévisions pour 2018 par objectif suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	48 000	0	48 000
2. Subvention à l'ASGP	38 000	0	38 000
3. Compensation des émissions de carbone	28 000	0	28 000
> Total général	114 000	0	114 000

3.4 Dépenses d'équipement

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Questions et défis en 2018

La refonte du site web de l'UIP devrait être achevée vers la fin 2017, mais la partie finale des dépenses y afférentes pourrait apparaître dans les comptes de 2018. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans.

Outre la mise en place du site web et les mises à jour régulières du matériel de bureau informatique et autre, l'autre dépense d'équipement importante nécessaire en 2018 sera le remplacement des fenêtres du Siège de l'UIP par un double-vitrage renforcé. Cette rénovation est imposée par la législation cantonale genevoise et une subvention pourrait être obtenue pour en compenser partiellement le coût. La dépense d'amortissement sera couverte par la réserve établie pour les travaux d'entretien du Siège de l'UIP (voir Section 3.3 ci-dessus).

Egalité homme-femme

Les effets des dépenses d'équipement proposées sur l'équité entre hommes et femmes sont impondérables.

Prévisions des dépenses d'équipement comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2016	200 000	0	200 000
Approuvées pour 2017	450 000	0	450 000
Approuvées pour 2018	550 000	0	550 000

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2018-2020 (CHF)

Poste	2018	2019	2020
1. Remplacement d'ordinateurs	35 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
3. Remplacement des fenêtres	400 000	0	0
4. Réalisation du site internet	100 000	0	0
➤ Total général	550 000	50 000	50 000

3.5 Secrétariat

33. Le budget 2018 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 42 personnes employées à plein temps, comme le budget de l'année précédente. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, ainsi que la proportion de postes actuellement occupés par des femmes (juillet 2017).

Objectif stratégique ou catalyseur	Approuvé pour 2017	Approuvé pour 2018							Total
		SG	Grades de cadres				Services généraux		
			Directeur	Grade 5	Grade 4	Grade 3		Grade 2	
Objectifs stratégiques									
1. Parlements plus forts	6.5		0.5	0.5	1	3	0.5	1	6.5
2. Egalité des sexes	3.5		0.5			1.5		1	3
3. Droits de l'homme	5				1	2		2	5
4. Jeunesse	0.5					0.5	0.5		1
5. Développement mondial	2				1	1			2
6. Consolidation de la paix	0.5			0.5					0.5
7. Dialogue & coopération interparlementaires	8		1		2	1	1	3	8
8. Relations internationales	3			1	1			1	3
Catalyseurs									
Gouvernance & contrôle	2	1						1	2
Visibilité & communication	4				2		1	1	4
Egalité des sexes & droits									
Secrétariat efficace	7		1		1			5	7
Total	42	1	3	2	9	9	3	15	42
<i>Pourcentage de femmes</i>		<i>0%</i>	<i>100%</i>	<i>50%</i>	<i>56%</i>	<i>78%</i>	<i>0%</i>	<i>87%</i>	<i>67%</i>

34. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. En raison de la réorganisation opérée en 2005, certains postes sont occupés par des membres du personnel d'un grade supérieur au classement attribué à leur poste, mais leur nombre diminue avec le temps et la progression des plans de carrière. Les femmes occupant deux tiers des postes du Secrétariat, l'équité devant l'emploi est assurée dans toute l'Organisation. Tous les postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes.
35. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Celle-ci a révisé et simplifié la structure des traitements et des avantages avec effet au 1^{er} janvier 2017. Ces changements ont été pris en compte dans le présent budget, bien qu'ils n'aient aucun effet notable sur le total des coûts des traitements et avantages de l'UIP en raison de mesures de transition. Le budget 2018 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à CHF 5 735 200. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de CHF 891 500 qui proviendra d'autres sources.
36. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de CHF 1 925 100. A ce budget s'ajoute un montant de CHF 257 900, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4. Tableau des contributions

Nom du pays	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2018	
	Pourcent	Pourcent	CHF
Afghanistan	0,006%	0,110%	11 500
Afrique du Sud	0,364%	0,550%	57 400
Albanie	0,008%	0,110%	11 500
Algérie	0,161%	0,310%	32 300
Allemagne	6,389%	6,390%	666 300
Andorre	0,006%	0,110%	11 500
Angola	0,010%	0,110%	11 500
Arabie saoudite	1,146%	1,380%	143 900
Argentine	0,892%	1,120%	116 800
Arménie	0,006%	0,110%	11 500
Australie	2,337%	2,550%	265 900
Autriche	0,720%	0,940%	98 000
Azerbaïdjan	0,060%	0,180%	18 800
Bahreïn	0,044%	0,160%	16 700
Bangladesh	0,010%	0,110%	11 500
Bélarus	0,056%	0,180%	18 800
Belgique	0,885%	1,110%	115 700
Bénin	0,003%	0,100%	10 400
Bhoutan	0,001%	0,100%	10 400
Bolivie (Etat plurinational de)	0,012%	0,120%	12 500
Bosnie-Herzégovine	0,013%	0,120%	12 500
Botswana	0,014%	0,120%	12 500
Bésil	3,823%	3,960%	412 900
Bulgarie	0,045%	0,160%	16 700
Burkina Faso	0,004%	0,110%	11 500
Burundi	0,001%	0,100%	10 400
Cabo Verde	0,001%	0,100%	10 400
Cambodge	0,004%	0,110%	11 500
Cameroun	0,010%	0,110%	11 500
Canada	2,921%	3,110%	324 300
Chili	0,399%	0,590%	61 500
Chine	7,921%	7,890%	822 800
Chypre	0,043%	0,160%	16 700
Colombie	0,322%	0,500%	52 100
Comores	0,001%	0,100%	10 400
Congo	0,006%	0,110%	11 500
Costa Rica	0,047%	0,170%	17 700
Côte d'Ivoire	0,009%	0,110%	11 500
Croatie	0,099%	0,230%	24 000
Cuba	0,065%	0,190%	19 800
Danemark	0,584%	0,790%	82 400
Djibouti	0,001%	0,100%	10 400
Egypte	0,152%	0,300%	31 300
El Salvador	0,014%	0,120%	12 500
Emirats arabes unis	0,604%	0,810%	84 500
Equateur	0,067%	0,190%	19 800
Espagne	2,443%	2,650%	276 300
Estonie	0,038%	0,150%	15 600
Ethiopie	0,010%	0,110%	11 500
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,007%	0,110%	11 500
Fédération de Russie	3,088%	3,270%	341 000
Fidji	0,003%	0,100%	10 400
Finlande	0,456%	0,650%	67 800
France	4,859%	4,930%	514 000
Gabon	0,017%	0,120%	12 500
Gambie	0,001%	0,100%	10 400

Nom du pays	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2018	
	Pourcent	Pourcent	CHF
Géorgie	0,008%	0,110%	11 500
Ghana	0,016%	0,120%	12 500
Grèce	0,471%	0,670%	69 900
Guatemala	0,028%	0,140%	14 600
Guinée	0,002%	0,100%	10 400
Guinée-Bissau	0,001%	0,100%	10 400
Guinée équatoriale	0,010%	0,110%	11 500
Guyana	0,002%	0,100%	10 400
Haïti	0,003%	0,100%	10 400
Honduras	0,008%	0,110%	11 500
Hongrie	0,161%	0,310%	32 300
Iles Marshall	0,001%	0,100%	10 400
Inde	0,737%	0,950%	99 100
Indonésie	0,504%	0,700%	73 000
Iran (République islamique d')	0,471%	0,670%	69 900
Iraq	0,129%	0,270%	28 200
Irlande	0,335%	0,510%	53 200
Islande	0,023%	0,130%	13 600
Israël	0,430%	0,620%	64 700
Italie	3,748%	3,890%	405 600
Japon	9,680%	9,680%	1 009 400
Jordanie	0,020%	0,130%	13 600
Kazakhstan	0,191%	0,350%	36 500
Kenya	0,018%	0,130%	13 600
Kirghizistan	0,002%	0,100%	10 400
Koweït	0,285%	0,460%	48 000
Lesotho	0,001%	0,100%	10 400
Lettonie	0,050%	0,170%	17 700
Liban	0,046%	0,170%	17 700
Libye	0,125%	0,270%	28 200
Liechtenstein	0,007%	0,110%	11 500
Lituanie	0,072%	0,200%	20 900
Luxembourg	0,064%	0,190%	19 800
Madagascar	0,003%	0,100%	10 400
Malaisie	0,322%	0,500%	52 100
Malawi	0,002%	0,100%	10 400
Maldives	0,002%	0,100%	10 400
Mali	0,003%	0,100%	10 400
Malte	0,016%	0,120%	12 500
Maroc	0,054%	0,180%	18 800
Maurice	0,012%	0,120%	12 500
Mauritanie	0,002%	0,100%	10 400
Mexique	1,435%	1,670%	174 100
Micronésie (Etats fédérés de)	0,001%	0,100%	10 400
Monaco	0,010%	0,110%	11 500
Mongolie	0,005%	0,110%	11 500
Monténégro	0,004%	0,110%	11 500
Mozambique	0,004%	0,110%	11 500
Myanmar	0,010%	0,110%	11 500
Namibie	0,010%	0,110%	11 500
Népal	0,006%	0,110%	11 500
Nicaragua	0,004%	0,110%	11 500
Niger	0,002%	0,100%	10 400
Nigéria	0,209%	0,370%	38 600
Norvège	0,849%	1,070%	111 600
Nouvelle-Zélande	0,268%	0,440%	45 900
Oman	0,113%	0,250%	26 100
Ouganda	0,009%	0,110%	11 500

Nom du pays	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2018	
	Pourcent	Pourcent	CHF
Ouzbékistan	0,023%	0,130%	13 600
Pakistan	0,093%	0,230%	24 000
Palaos	0,001%	0,100%	10 400
Palestine		0,100%	10 400
Panama	0,034%	0,150%	15 600
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004%	0,110%	11 500
Paraguay	0,014%	0,120%	12 500
Pays-Bas	1,482%	1,720%	179 400
Pérou	0,136%	0,280%	29 200
Philippines	0,165%	0,320%	33 400
Pologne	0,841%	1,060%	110 500
Portugal	0,392%	0,580%	60 500
Qatar	0,269%	0,440%	45 900
République arabe syrienne	0,024%	0,130%	13 600
République centrafricaine	0,001%	0,110%	11 500
République de Corée	2,039%	2,260%	235 700
République démocratique du Congo	0,008%	0,110%	11 500
République démocratique populaire lao	0,003%	0,100%	10 400
République dominicaine	0,046%	0,170%	17 700
République de Moldova	0,004%	0,110%	11 500
République populaire démocratique de Corée	0,005%	0,110%	11 500
République tchèque	0,344%	0,520%	54 200
République-Unie de Tanzanie	0,010%	0,110%	11 500
Roumanie	0,184%	0,340%	35 500
Royaume-Uni	4,463%	4,560%	475 500
Rwanda	0,002%	0,100%	10 400
Sainte-Lucie	0,001%	0,100%	10 400
Saint- Marin	0,003%	0,100%	10 400
Samoa	0,001%	0,100%	10 400
Sao Tomé-et-Principe	0,001%	0,100%	10 400
Sénégal	0,005%	0,110%	11 500
Serbie	0,032%	0,150%	15 600
Seychelles	0,001%	0,100%	10 400
Sierra Leone	0,001%	0,100%	10 400
Singapour	0,447%	0,640%	66 700
Slovaquie	0,160%	0,310%	32 300
Slovénie	0,084%	0,210%	21 900
Somalie	0,001%	0,100%	10 400
Soudan	0,010%	0,110%	11 500
Soudan du Sud	0,003%	0,100%	10 400
Sri Lanka	0,031%	0,140%	14 600
Suède	0,956%	1,180%	123 000
Suisse	1,140%	1,370%	142 900
Suriname	0,006%	0,110%	11 500
Swaziland	0,002%	0,100%	10 400
Tadjikistan	0,004%	0,110%	11 500
Tchad	0,005%	0,110%	11 500
Thaïlande	0,291%	0,460%	48 000
Timor-Leste	0,003%	0,100%	10 400
Togo	0,001%	0,100%	10 400
Tonga	0,001%	0,100%	10 400
Trinité-et-Tobago	0,034%	0,150%	15 600
Tunisie	0,028%	0,140%	14 600
Turkménistan	0,026%	0,130%	13 600
Turquie	1,018%	1,250%	130 300
Tuvalu	0,001%	0,100%	10 400

Nom du pays	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2018	
	Pourcent	Pourcent	CHF
Ukraine	0,103%	0,240%	25 000
Uruguay	0,079%	0,210%	21 900
Vanuatu	0,001%	0,100%	10 400
Venezuela (République bolivarienne du)	0,571%	0,780%	81 300
Viet Nam	0,058%	0,180%	18 800
Yémen	0,010%	0,110%	11 500
Zambie	0,007%	0,110%	11 500
Zimbabwe	0,004%	0,110%	11 500
Membre ou membre associé	ONU 2016-2018	Barème approuvé pour 2018	
	Pourcent	Pourcent	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des Etats indépendants		0,030%	3 100
Assemblée législative est-africaine		0,010%	1 000
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,050%	5 200
Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire		0,030%	3 100
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,010%	1 000
Parlement andin		0,020%	2 100
Parlement arabe		0,010%	1 000
Parlement centraméricain		0,010%	1 000
Parlement européen		0,060%	6 300
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes		0,030%	3 100
Parlement de la CEDEAO		0,010%	1 000
Parlement de la CEMAC		0,010%	1 000
Total		100%	10'515'200

Tableau matriciel

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2018					
OBJECTIFS STRATEGIQUES		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
1.	Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	1 430 600	891 300	Institutions efficaces, responsables et ouvertes, conformément aux ODD 16.6 et 16.7.	Rapports des parlements, de l'UIP et des mécanismes de suivi des ODD à l'échelon national et international
2.	Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	532 200	1 166 800	Parlements sensibles au genre respectueux de l'égalité des sexes et exemplaires dans ce domaine	Rapports, couverture médiatique, questionnaires, statistiques, études de cas
3.	Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1 039 000	430 500	Initiatives prises pour protéger les droits de l'homme des parlementaires et pour promouvoir et protéger les droits de l'homme	Rapports, publications, correspondance, questionnaires
4.	Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	151 200	354 000	Contribution parlementaire aux initiatives de réconciliation et au dialogue politique à l'échelon national, intervention parlementaire en faveur des engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération L'UIP doit être une plateforme efficace en matière de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de sécurité.	Rapports parlementaires, couverture médiatique et rapports d'instances d'observation, rapports de l'UIP
5.	Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	3 159 400		Participation active et efficace des parlements et des parlementaires aux réunions statutaires, aux processus et aux structures de l'UIP	Rapports annuels des Membres, résultats et listes des participants des Assemblées de l'UIP
6.	Promouvoir l'autonomisation des jeunes	79 700	337 500	Niveau et nature de la participation des jeunes aux travaux du parlement	Rapports des parlements, données empiriques issues de réponses à des enquêtes, rapports établis par des tiers, questionnaires, enquêtes
7.	Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	150 200	822 500	Initiatives prises par les parlements concernant les ODD, notamment dans des domaines tels que les changements climatiques, la santé des femmes, des adolescents et des enfants et les moyens de mise en œuvre	Utilisation des outils d'auto-évaluation Rapports de l'UIP, de l'ONU, des parlements, des instances d'observation du travail parlementaire et couverture médiatique
8.	Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales	923 000		Contribution parlementaire (aux niveaux politique et stratégique) aux grands débats et activités internationaux Connaissance des enjeux mondiaux, notamment des grands engagements pris à l'échelon intergouvernemental, et des événements de l'ONU et de l'OMC se déroulant au sein de la communauté parlementaire	Principaux documents de l'ONU/OMC, résultats des enquêtes, comptes rendus parlementaires, couverture médiatique

Note : Toutes les données relatives à la participation seront ventilées en fonction du sexe et, dans la mesure du possible, de l'âge.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2018					
RESULTATS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
1. <i>Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques</i>		494 800	21 600		
1.1	De nouvelles normes sont élaborées et les connaissances générées sont utilisées par les parlements	480 000	419 800	Nombre de pays mentionnant les travaux et les normes de l'UIP lorsqu'ils fixent des objectifs, des cibles et des indicateurs nationaux au parlement	Rapports de l'UIP, des parlements, des mécanismes de suivi des ODD à l'échelon national et international et d'autres sources pertinentes
1.2	La capacité des parlements à mener à bien leur mandat institutionnel est renforcée	455 800	449 900	Nombre de parlements soutenus Nombre de parlements se chargeant de façon de plus en plus autonome de leur développement Degré d'utilisation des Principes communs	Rapports des parlements, rapports d'activités, rapports de l'UIP, rapports financiers, couverture médiatique
2. <i>Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes</i>					
2.1	L'autonomisation politique des femmes progresse	453 700	535 000	Nombre de femmes parlementaires, nombre de mesures temporaires spéciales, nombre de femmes bénéficiant d'une formation, nombre de groupes de femmes, degré de participation des femmes parlementaires Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, nombre de mentions dans les recherches/médias/articles, etc.	Rapports de l'UIP, de l'ONU et des parlements, couverture médiatique Résultats des élections, quotaproject.org, entretiens/questionnaires, auto-évaluation des femmes parlementaires ayant bénéficié de l'appui de l'UIP
2.2	Les parlements sont davantage sensibles au genre	18 000	70 700	Nombre d'auto-évaluations parlementaires dans une perspective de sensibilité au genre, nombre d'initiatives prises pour transformer le parlement en une institution sensible au genre par des parlements bénéficiant de l'appui de l'UIP	Rapports sur les activités et les projets, échos reçus des parlements et de l'ONU/des OIG
2.3	Le respect des droits des femmes est renforcé	60 500	561 100	Nombre de plateformes parlementaires/d'occasions d'échange instaurées pour promouvoir le respect des droits des femmes Nombre d'initiatives parlementaires prises en faveur du respect des droits des femmes	Rapports sur les activités et les projets, résultats des Assemblées de l'UIP, couverture médiatique, rapports des organes conventionnels

3. Protéger et promouvoir les droits de l'homme					
3.1	L'action du Comité des droits de l'homme des parlementaires a un retentissement plus important	994 000	262 200	Nombre de sessions, nombre de décisions adoptées et de rapports sur des cas préparés et discutés, missions d'observation judiciaire et missions sur le terrain, nombre de courriers de suivi, nombre de supports visuels élaborés et utilisés, refonte complète de la base de données interne sur les dossiers de cas traités par le Comité, nombre d'initiatives de solidarité parlementaires mises en place en soutien au travail du Comité	Site web, rapports et décisions, publications, correspondance, questionnaires, statistiques et/ou liste de cas de l'UIP
3.2	La contribution des parlements en matière de promotion et de protection des droits de l'homme est accrue	35 000	158 300	Nombre de parlements soutenus et nombre de parlementaires formés, degré de participation des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, aux procédures spéciales de cet organe ainsi qu'aux travaux de certains organes conventionnels de l'ONU, nombre d'initiatives et de mesures législatives prises par les parlements pour soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, nombre de lettres de plaidoyer et d'information envoyées aux parlements, base de données sur les commissions parlementaires des droits de l'homme actualisée et disponible en ligne, nombre d'initiatives et de mesures législatives prises par les parlements pour soutenir la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et le respect des grandes conventions de l'OIT visant à éliminer le travail des enfants, nombre de publications élaborées, nombre d'interventions faites par l'UIP au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, nombre de réunions parallèles organisées par l'UIP au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, nombre de participants à ces réunions parallèles, nombre de documents de sensibilisation élaborés par l'UIP et nombre de destinataires/bénéficiaires, conception par le HCDH et l'UIP d'une étude sur les synergies entre le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et les parlements, et nombre de destinataires/bénéficiaires	Rapports et questionnaires de l'UIP et de l'ONU
3.3	La contribution des parlements en matière de promotion et de respect du droit international humanitaire et du droit des réfugiés est renforcée	10 000	10 000	Nombre de réunions du Comité chargé de promouvoir le DIH, débats sur le DIH à l'Assemblée et dans les autres réunions parlementaires, interventions parlementaires concernant le DIH et la protection des réfugiés soutenues par l'UIP et ses partenaires	Rapports et questionnaires de l'UIP et de l'ONU

4. Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité		111 200			
4.1	La réconciliation politique grâce au dialogue et à l'inclusion est favorisée		54 000	Initiatives visant à sensibiliser le public au rôle joué par le parlement dans la prévention des conflits et les initiatives de réconciliation ; instauration, par les parlements, de mécanismes de prise de décision inclusifs efficaces ; conscience plus aiguë, de la part de la communauté mondiale, du rôle joué par le parlement dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la sécurité et nombre plus élevé de mentions de ce rôle	Echos dans les médias/rapports des instances d'observation, sondages d'opinion, documents législatifs, rapports parlementaires, rapports de l'UIP
4.2	La diplomatie parlementaire contribue à la réconciliation et au dialogue	40 000		Initiatives prises par les parlementaires pour désamorcer les tensions et promouvoir le dialogue Aide entre pairs pour prévenir les conflits et/ou faciliter la réconciliation	Echos dans les médias/rapports des instances d'observation, sondages d'opinion, documents législatifs, rapports parlementaires, rapports de l'UIP
4.3	Les parlements prennent des mesures pour lutter contre le terrorisme et œuvrer pour le désarmement		300 000	Degré de connaissance, de la part des parlementaires, des engagements en matière de lutte contre le terrorisme et d'armes de destruction massive (ADM) et degré de participation à leur mise en œuvre	Echos dans les médias, rapports des instances d'observation, sondages d'opinion, documents législatifs, rapports parlementaires, rapports de l'UIP
5. Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires		1 741 500			
5.1	Un forum propice au dialogue politique à l'échelle internationale est instauré	1 401 400		Ordre du jour des Assemblées de l'UIP et participation aux Assemblées, qualité de la discussion et résultats des Assemblées, utilisation des documents finals de l'UIP dans les parlements	Liste des participants, rapports annuels des membres, enquêtes auprès des utilisateurs
5.2	La cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire mondiale sont augmentées			Dialogue régulier et structuré avec les organisations parlementaires régionales, entre autres Echanges formels avec les dirigeants parlementaires	Rapports des réunions, notes au dossier, listes de participants
5.3	L'UIP devient une organisation universelle	16 500		Nombre de Membres, nombre de nouvelles affiliations à l'UIP, nombre de participants issus de parlements non membres aux ateliers régionaux	Liste des Membres de l'UIP

6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes		59 700	75 700		
6.1	La participation des jeunes à la vie politique et au processus décisionnel est renforcée	20 000	194 900	<p>Nombre de jeunes parlementaires dans les parlements et aux Assemblées de l'UIP</p> <p>Âges requis pour se présenter aux élections</p> <p>Fonctions exercées par les jeunes parlementaires dans les parlements et à l'UIP</p> <p>Nombre de jeunes parlementaires autonomisés et exerçant une plus grande influence dans le cadre de leur travail après avoir participé à des événements internationaux, nationaux et régionaux</p> <p>Nombre d'organes de jeunes dans les parlements (comités, forums et groupes)</p> <p>Nombre d'initiatives menées par des jeunes parlementaires dans les parlements</p> <p>Nombre de débats auxquels des jeunes parlementaires participent lors des Assemblées de l'UIP</p> <p>Nombre de résolutions de l'UIP qui intègrent la perspective des jeunes</p>	<p>Rapports des parlements</p> <p>Données empiriques issues de réponses à des enquêtes</p> <p>Rapports établis par des tiers</p>
6.2	La prise en compte de la perspective des jeunes au sein du parlement est accrue		66 900	<p>Niveau d'intégration de la perspective des jeunes dans les travaux parlementaires, à la suite d'activités organisées par l'UIP mais aussi au sein de la communauté parlementaire entendue au sens large</p>	<p>Rapports des parlements</p> <p>Données empiriques issues de réponses à des enquêtes</p> <p>Rapports établis par des tiers</p>
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement		150 200	267 400		
7.1	Les parlements œuvrent en faveur de la mise en œuvre des ODD		281 800	<p>Degré d'action parlementaire visant à expliquer ce que sont les ODD et à superviser leur mise en œuvre, initiatives destinées à intégrer les ODD dans les travaux du parlement, nombre de réunions/plateformes parlementaires visant à inciter les parlementaires à se mobiliser en faveur des ODD</p>	<p>Rapports des parlements, de l'UIP et de l'ONU</p>
7.2	Les parlements prennent des mesures pour lutter contre les changements climatiques		63 200	<p>Initiatives législatives visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris</p>	<p>Mécanisme d'établissement de rapports dans le cadre du Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques ; études, notamment de la <i>London School of Economics</i></p>

7.3	Les parlements contribuent à assurer la santé et le bien-être		210 100	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec la santé des femmes, des enfants et des adolescents et le VIH/sida ; législation nationale, déclarations parlementaires	Rapports de l'UIP, de l'ONU, des parlements, des instances d'observation du travail parlementaire et de la société civile
<i>8. Comblar le déficit démocratique dans les relations internationales</i>					
8.1	L'engagement et le contrôle parlementaires vis-à-vis de l'ONU et de son action sont encouragés	863 000		Les travaux de l'ONU intègrent les contributions parlementaires, les travaux parlementaires tiennent compte des préoccupations de l'ONU et de l'issue de ses conférences, et la mise en œuvre des grands engagements internationaux est renforcée	Résolutions et déclarations de l'ONU, résumés de réunions, ordres du jour et comptes rendus parlementaires, rapports de l'UIP, messages/déclarations parlementaires à l'ONU
8.2	L'action parlementaire vis-à-vis de l'OMC et des institutions financières internationales est renforcée	60 000		Conférence parlementaire sur l'OMC et contribution aux travaux de l'OMC, notamment mise en œuvre de ses recommandations et de ses instruments	Echos reçus des parlements et des missions permanentes à Genève, rapports des sessions, liste des participants

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2018					
PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
1. Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques		494 800	21 600		
1.1 De nouvelles normes sont élaborées et les connaissances générées sont utilisées par les parlements		377 300	35 000		
1.1.1	Données sur les parlements pour la plateforme de données ouvertes de l'UIP	30 000		Informations actualisées accessibles au public par l'intermédiaire de la plateforme de données ouvertes Nombre de parlements répertoriés dans la plateforme de données ouvertes	Site web de l'UIP
1.1.2	Suivi du rapport parlementaire mondial sur le thème du contrôle parlementaire	16 000	100 400	Nombre de parlements ayant entamé un suivi Retentissement du Rapport parlementaire mondial	Informations en provenance des parlements et d'autres utilisateurs
1.1.3	Génération de connaissances relatives aux parlements à l'ère numérique et à l'utilisation des TIC au parlement, notamment grâce à la création d'un Centre pour l'innovation au Parlement	19 000	187 200	Nombre de parlements prenant part au Centre pour l'innovation au Parlement Rapport mondial sur l'e-parlement publié Conférence mondiale sur l'e-parlement organisée	Informations en provenance des parlements et d'autres utilisateurs Réponses à l'enquête menée dans le cadre du Rapport mondial sur l'e-parlement 2018
1.1.4	Indicateurs parlementaires sur la performance des parlements démocratiques et les cibles 16.6 et 16.7 de l'ODD 16	12 700	56 200	Indicateurs élaborés Nombre de parlements prenant part à l'élaboration des indicateurs et les utilisant	Informations en provenance des parlements et d'autres utilisateurs
1.1.5	Plateforme de discussion de questions parlementaires d'actualité	10 000	30 200	Publication de deux notes thématiques Session conjointe UIP-ADGP lors des Assemblées de l'UIP	Site web de l'UIP Comptes rendus de l'Assemblée
1.1.6	Célébration de la Journée internationale de la démocratie par l'UIP et les parlements et mise en œuvre d'une campagne mondiale pour soutenir la démocratie	15 000	10 800	Nombre de manifestations et d'initiatives de l'UIP et des parlements à l'occasion de la JID Résultats de la campagne mondiale	Site web de l'UIP, couverture médiatique

1.2 La capacité des parlements à mener à bien leur mandat institutionnel est renforcée		404 100	135 900		
1.2.1	Programmes de soutien permettant aux parlements de se développer de façon autonome	32 700	254 800	<p>Activités de développement des capacités adaptées aux priorités et aux besoins de chacun</p> <p>Livraison de projets de soutien adaptés aux besoins de chacun</p> <p>Evaluations des besoins facilitées</p> <p>Plans et feuilles de route stratégiques parlementaires facilités</p> <p>Amélioration des procédures administratives internes au parlement, compréhension et utilisation de ces procédures</p> <p>Taux de parlements utilisant les outils de l'UIP dans le cadre de projets de renforcement des capacités</p>	Rapports des parlements et de l'UIP, échos dans les médias
1.2.2	Promotion et utilisation des Principes communs en matière de soutien aux parlements et des autres outils, règles et normes de l'UIP	15 000	37 600	<p>Nombre d'adhésions en hausse</p> <p>Outils visant à faciliter l'application des Principes communs par les parlements et leurs partenaires</p> <p>Organiser une réunion sur l'application des Principes communs</p> <p>Efficacité du cadre permettant de recueillir des réactions destinées à mettre en évidence et faire connaître les bonnes pratiques et l'expérience acquise</p>	<p>Rapports des parlements, de l'UIP et des partenaires concernant l'utilisation des outils</p> <p>Références aux Principes communs dans les documents de l'UIP</p> <p>Echos dans les médias</p>
1.2.3	Amélioration de l'approche adoptée pour fournir de l'aide en matière de développement institutionnel	4 000	21 600	<p>Plus grande solidité, meilleure performance et capacité d'adaptation supérieure des parlements grâce au soutien</p> <p>L'UIP joue le rôle de pivot pour des formes novatrices de coopération interparlementaire</p> <p>Intensification des liens entre le programme de renforcement des capacités institutionnelles et les autres programmes et divisions</p>	<p>Suivi de la pratique parlementaire et informations de la part des parlements</p> <p>Rapports de l'UIP</p>

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes					
2.1 L'autonomisation politique des femmes progresse		397 000	222 300		
2.1.1	Données et informations pour la définition d'orientations liées à l'autonomisation politique des femmes	43 100	166 900	<p>Bases de données opérationnelles, nombre d'utilisateurs, nombre de références aux bases de données, degré de participation des parlements évalué sur la base de l'information fournie, satisfaction des utilisateurs</p> <p>Nombre d'utilisateurs du site web iKNOWPolitics, nombre d'outils d'information référencés sur le site web, nombre de débats menés en ligne, satisfaction des utilisateurs, utilité des bonnes pratiques partagées par l'intermédiaire du site web</p> <p>Outil de sensibilisation convivial donnant un aperçu de la situation des femmes au parlement et en politique ; nombre d'exemplaires produits et diffusés</p> <p>Réalisation d'une nouvelle étude sur l'influence des femmes au parlement ; élaboration d'un cadre</p> <p>Rapports produits ; niveau de diffusion ; suivi réalisés par les parlements</p>	<p>Statistiques du site web, couverture médiatique, références dans des publications spécialisées, nombre de demandes d'information, réponses aux enquêtes ou échos reçus spontanément</p> <p>Statistiques du site web, rapports d'évaluation, entretiens d'utilisateurs</p> <p>Statistiques, rapports</p> <p>Statistiques, rapports, enquête auprès des utilisateurs, échos reçus des parlements sur les questionnaires</p>
2.1.2	Soutien à l'élaboration de cadres légaux et de structures nationales facilitant l'accès des femmes au parlement		54 500	<p>Analyses et/ou examens des cadres légaux mis en place au niveau national pour faciliter l'accès des femmes au parlement</p> <p>Initiatives prises par les parlements bénéficiant du soutien de l'UIP</p>	<p>Statistiques, rapports</p> <p>Rapports d'activité, échos des participants (séances d'évaluation/questionnaires)</p>
2.1.3	Amélioration des capacités des femmes parlementaires et de leur contribution aux travaux parlementaires	13 600	91 300	<p>Activités de renforcement des capacités réalisées</p> <p>Programmes de mentorat conçus et réalisés</p> <p>Nombre de femmes participant à des activités de renforcement des capacités et de mentorat</p> <p>Nombre de forums de femmes parlementaires créés ou soutenus</p>	<p>Rapports sur les activités de l'UIP et des parlements</p> <p>Statistiques, rapports, enquêtes auprès des utilisateurs, échos reçus des parlements sur les questionnaires</p>

<i>2.2 Les parlements sont davantage sensibles au genre</i>					
2.2.1	Mobilisation et engagement des parlements dans le renforcement de leur sensibilité au genre	18 000	51 800	Outils réalisés, niveau de diffusion Nombre de débats/ateliers organisés Nombre de défenseurs mobilisés Nombre de parlements réalisant des auto-évaluations dans une perspective de sensibilité au genre	Nombre d'exemplaires diffusés Statistiques, rapports, enquêtes auprès des utilisateurs, échos reçus des parlements sur les questionnaires Liste des défenseurs Rapports d'auto-évaluation
2.2.2	Meilleure capacité des parlements à intégrer une perspective de genre dans leurs travaux		18 900	Nombre de plans et d'engagements adoptés et qualité de ces derniers, nombre d'événements organisés, nombre de participants (hommes et femmes), résultats Nombre de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires formés (ventilés par sexe), degré de satisfaction des personnes formées, demande de l'outil d'auto-évaluation et suivi du niveau d'intégration de la perspective de genre dans les travaux du parlement	Rapports, questionnaires et enquêtes, rapports établis à la suite d'entretiens, échos des participants
<i>2.3 Le respect des droits des femmes est renforcé</i>					
2.3.1	Engagement parlementaire en faveur de l'élimination des discriminations présentes dans les lois	8 500	38 300	Amendements à la législation et autres initiatives parlementaires Degré de participation des parlements dont l'Etat fait rapport au Comité de la CEDEF Nombre d'outils et de documents de connaissance produits Nombre d'hommes et de femmes participant à des réunions portant sur l'égalité des sexes	Rapports, échos reçus des parlements, contenus médiatiques Rapports des parlements et du Comité de la CEDEF Rapports, questionnaires et enquêtes, rapports établis à la suite d'entretiens, échos des participants
2.3.2	Action parlementaire en faveur de l'élimination de la violence faite aux femmes		173 900	Type de compétences et de soutien offerts par l'UIP, nombre et nature des initiatives parlementaires liées au soutien de l'UIP, nombre de participants ventilés par sexe et spécialisation, degré de satisfaction Initiatives de sensibilisation des médias et du public prises par des parlements bénéficiant du soutien de l'UIP	Rapports, questionnaires et enquêtes, entretiens, couverture médiatique, liste des participants Rapports des parlements, échos dans les médias
2.3.3	Promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes au sein des grandes instances politiques	52 000	57 300	Nombre de réunions et d'événements organisés Nombre d'hommes et de femmes participant à des réunions et événements portant sur l'égalité des sexes	Rapports, questionnaires et enquêtes, entretiens, couverture médiatique, liste des participants
2.3.4	Meilleur équilibre entre les sexes à la direction politique du Parlement turc et du point de vue de la participation politique aux travaux de ce Parlement		291 600	Nombre d'activités organisées, type de compétences et de soutien offerts par l'UIP, nombre et nature des initiatives parlementaires liées au soutien de l'UIP, nombre de participants ventilés par sexe et spécialisation, degré de satisfaction	Rapports, liste des participants, échos, questionnaires d'évaluation

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
<i>3. Protéger et promouvoir les droits de l'homme</i>					
<i>3.1 L'action du Comité des droits de l'homme des parlementaires a un retentissement plus important</i>		790 000	226 600		
3.1.1	Notoriété et compréhension accrues du travail du Comité	7 000	35 600	Outils relatifs aux droits de l'homme plus largement diffusés et nouveaux outils élaborés, nombre de campagnes mises en œuvre, refonte de la base de données du Comité achevée, nombre de modifications apportées à la section sur les droits de l'homme du site web de l'UIP, nombre de références au Comité dans les médias et dans les rapports de l'ONU, nombre d'initiatives prises dans le cadre de la solidarité parlementaire pour résoudre des cas traités par le Comité, prise en compte systématique, lorsque cela s'avère opportun, des spécificités hommes-femmes dans les délibérations sur les cas, modèle de soumission d'un cas élaboré et utilisé pour chaque nouveau cas soumis au Comité	Site web de l'UIP, rapports de l'UIP et de l'ONU, couverture médiatique, base de données interne de l'UIP
3.1.2	Sessions régulières du Comité	157 500		Nombre de rapports/décisions établis et traduits	Site web de l'UIP et dossiers internes du Comité
3.1.3	Missions d'observation de procès et missions sur le terrain	39 500		Nombre de missions effectuées	Rapports des missions d'observation de procès/missions sur le terrain, décisions du Comité
<i>3.2 La contribution des parlements en matière de promotion et de protection des droits de l'homme est accrue</i>					
3.2.1	Contribution accrue des parlements nationaux aux efforts visant à faire respecter les droits de l'homme et l'Etat de droit	10 000	71 300	Parlements informés de l'examen prochain et récent de la situation des droits de l'homme dans leur pays par le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels de l'ONU relatifs aux droits de l'homme Données recueillies sur la participation parlementaire dans les délégations nationales au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et sur les recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) dans lesquelles les parlements ou les parlementaires sont directement mentionnés Ateliers parlementaires organisés sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, coopération avec certaines procédures spéciales de l'ONU sur les droits de l'homme et mise en œuvre de leurs recommandations. Base de données sur les commissions parlementaires des droits de l'homme actualisée	Correspondance de l'UIP Rapport de l'UIP Rapport et site web de l'UIP, échos des parlements, sites web parlementaires Site web de l'UIP (base de données PARLINE de l'UIP)

3.2.2	Renforcement de l'action parlementaire en faveur des droits de l'enfant	25 000		Séminaires régionaux et nationaux organisés sur la question du travail des enfants (en collaboration avec l'OIT) Initiatives organisées avec l'UNICEF autour de domaines prioritaires	Rapports et sites web de l'UIP et de l'OIT, liste des participants Rapports et sites web de l'UIP et de l'UNICEF, rapports sur l'assistance fournie
3.2.3	Prise en compte accrue du travail des parlements par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU		51 400	Étude mondiale sur les synergies entre le Conseil et les parlements (en 2017, le Conseil a adopté une résolution demandant à l'UIP de contribuer à l'élaboration de cette étude) Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit prêt à promouvoir le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme (le Conseil a décidé en 2016 que la prochaine session du Forum serait exclusivement consacrée aux parlements) Réunions parallèles de l'UIP organisées lors des sessions du Conseil Interventions orales et écrites de l'UIP faites lors des sessions du Conseil Outils de sensibilisation de l'UIP élaborés	Sites web du HCDH et de l'UIP Document final, sites web du HCDH et de l'UIP Site web et rapports de l'UIP
3.2.4	Les connaissances et l'action des parlementaires sont renforcées pour répondre aux principaux défis thématiques en matière de droits de l'homme		35 600	Guide sur la liberté d'expression et les parlementaires élaboré (qui se penchera également sur l'ODD 16 "Accès à l'information") Contribution parlementaire apportée aux conclusions et à la mise en œuvre du Pacte mondial sur la migration de l'ONU	Site web de l'UIP et exemplaires papier Site web de l'UIP et/ou rapports de l'ONU
<i>3.3 La contribution des parlements en matière de promotion et de respect du droit international humanitaire et du droit des réfugiés est renforcée</i>					
3.3.1	Meilleure connaissance de certaines conventions du droit international humanitaire dans les parlements qui prennent une part plus active à leur mise en œuvre	10 000	10 000	Nombre de réunions/d'activités organisées par l'UIP ou auxquelles elle a pris part, lancement du Guide à l'usage des parlementaires sur la protection des réfugiés, utilisation du guide pratique sur le droit international humanitaire, nombre d'exemplaires distribués, nombre de missions effectuées par les membres du Comité et de recommandations formulées Contribution parlementaire aux réunions/activités de l'ONU portant sur le DIH et la protection des réfugiés	Rapport des Assemblées de l'UIP, rapports d'activité, couverture médiatique
3.3.2	Intervention parlementaire visant à mettre fin à l'apatridie			Correspondance avec les parlements des pays concernés, débats tenus à l'occasion des réunions de l'UIP, participation à la campagne IBelong	Rapport des Assemblées de l'UIP, rapports d'activité, couverture médiatique

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
4. Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité		111 200			
4.1 La réconciliation politique grâce au dialogue et à l'inclusion est favorisée					
4.1.1	Minimum de deux visites sur le terrain à la demande d'un parlement		25 000	Nombre de parlementaires participant aux visites sur le terrain Nombre de citoyens venus recevoir les visiteurs	Echos dans les médias, sondages d'opinion, rapports parlementaires sur l'exécution des plans d'action, rapports sur les débats ayant eu lieu au parlement, rapports internes et externes de l'UIP
4.1.2	Au moins une intermédiation parlementaire visant à faciliter le dialogue entre le parlement et l'exécutif ou la majorité et l'opposition pour de meilleures décisions Au moins une réunion parlementaire de sensibilisation consacrée aux droits et aux devoirs de l'opposition au parlement		13 000	Nombre de demandes enregistrées Niveau de participation Coopération accrue entre la majorité et l'opposition Coopération accrue entre l'exécutif et le parlement	Echos dans les médias, sondages d'opinion, documents législatifs, rapports parlementaires sur l'exécution des plans d'action, rapports sur les débats ayant eu lieu au parlement, rapports internes et externes de l'UIP
4.1.3	Liste de facilitateurs parlementaires permettant une intervention et une participation rapides aux initiatives de médiation			Nombre de facilitateurs parlementaires identifiés et inscrits sur la liste	Rapports de l'UIP
4.1.4	Activités destinées à établir ou renforcer le cadre légal du parlement		12 000	Nombre de demandes enregistrées Adoption et mise en œuvre de dispositions constitutionnelles et légales s'appliquant au parlement Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités	Echos dans les médias, documents législatifs, rapports parlementaires sur l'exécution des plans d'action, rapports sur les débats ayant eu lieu au parlement, rapports des sessions
4.1.5	Participation à la semaine de la paix à Genève		4 000	Nombre de manifestations organisées conjointement Nombre de partenariats instaurés Nombre de praticiens parlementaires mobilisés Nombre de participants	Couverture médiatique, rapports des débats, exemplaires du Rapport parlementaire mondial
4.2 La diplomatie parlementaire contribue à la réconciliation et au dialogue					
4.2.1	Réunions et initiatives en faveur de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits lors des Assemblées de l'UIP et dans d'autres enceintes/à d'autres occasions			Nombre de sessions du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, activités et initiatives du Comité, résultats obtenus Réunions du Groupe de facilitateurs concernant Chypre et des autres groupes Niveau de volonté politique de poursuite du dialogue exprimée	Rapports des parlements et de l'UIP, échos dans les médias

4.2.2	Au moins une mission sur le terrain et activités de suivi visant à faciliter le dialogue entre les parties à un conflit	40 000		Réception de la mission de l'UIP à un haut niveau dans les deux camps Expression accrue de la volonté politique de poursuivre le dialogue Nombre de citoyens du pays hôte ayant pris part à la visite Hausse du nombre d'activités de suivi Nombre de débats ayant lieu au parlement	Rapports d'organisations s'occupant de veille médiatique, réunions de suivi, documentation législative, rapports parlementaires sur l'exécution des plans d'action, rapports internes et externes de l'UIP, rapports sur les débats ayant eu lieu au parlement
4.2.3	Facilitation de réunions bilatérales pendant les Assemblées et autres réunions de l'UIP			Hausse du nombre de réunions bilatérales Davantage de travail en réseau afin de faciliter la consolidation de la paix et la réconciliation entre parlementaires	Rapports des parlements et de l'UIP, échos dans les médias
<i>4.3 Les parlements prennent des mesures pour lutter contre le terrorisme et œuvrer pour le désarmement</i>					
4.3.1	Initiatives parlementaires visant à promouvoir la mise en œuvre des engagements pris à l'ONU en matière d'ADM			Nombre de parlementaires présents Nombre d'activités de suivi Meilleure connaissance des obligations figurant dans la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et des engagements en matière de non-prolifération de la part des parlementaires	Rapports des sessions, liste des participants, couverture médiatique, rapports parlementaires sur l'exécution des plans d'action, rapports sur les débats ayant eu lieu au parlement
4.3.2	Initiatives de sensibilisation et de mobilisation de l'action parlementaire en matière de lutte contre le terrorisme réalisées avec des partenaires concernés		300 000	Nombre de parlementaires participant à la manifestation Nombre d'activités de suivi de la manifestation	Rapport de la manifestation, liste des participants, couverture médiatique, rapports parlementaires sur l'exécution des plans d'action, rapports sur les débats ayant eu lieu au parlement

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
5. Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires		1 741 500			
5.1 Un forum propice au dialogue politique à l'échelle internationale est instauré					
5.1.1	Deux Assemblées réussies en 2018	1 360 400 [1 ^{ère} Assemblée : 680 200 2 ^{ème} Assemblée : 680 200]		Niveau de participation, nombre d'interventions faites pendant l'Assemblée, documents finals de bonne tenue et axés sur les mesures à prendre	Liste des participants, comptes rendus analytiques, textes des résolutions, rapports annuels soumis par les Membres
5.1.2	Renforcement des liens avec les Parlements membres	5 000		Séminaire d'information sur l'UIP ayant réuni de nombreux participants Nombre d'échanges avec les Membres durant l'année, et qualité de ces échanges Meilleur suivi des résolutions et décisions de l'UIP par les Membres	Liste des participants Rapports annuels et autres échos transmis par les Membres Formulaires d'évaluation
5.1.3	Meilleure efficacité du travail réalisé par les Commissions permanentes	36 000		Plans d'action bien définis, interaction régulière entre les membres du Bureau, activités en dehors des Assemblées	Rapports d'activité, nombre d'échanges, résultats obtenus par les Commissions
5.2 La cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire mondiale sont augmentées					
5.2.1	Suivi efficace des résultats de l'Assemblée de l'UIP, des Conférences des Présidents de parlement et d'autres réunions spécialisées			Niveau de participation des parlements aux travaux de l'UIP Degré de suivi des résultats des événements organisés par l'UIP Echanges accrus avec les dirigeants et les fonctionnaires parlementaires	Rapports de l'UIP Contribution des Membres aux activités de suivi Nombre d'échanges
5.2.2	Renforcement de la coopération entre l'UIP et les autres organisations parlementaires			Nombre d'organisations parlementaires régionales et autres assistant aux réunions de l'UIP, nombre d'organismes parlementaires se servant dans leur travail de résolutions et de rapports de l'UIP, nombre d'activités communes organisées	Liste des participants Rapports des réunions conjointes organisées avec d'autres organisations parlementaires

5.2.3	Participation accrue des groupes géopolitiques aux activités déployées par l'UIP			Participation aux réunions conjointes avec les Présidents des groupes géopolitiques, et résultats de ces réunions Soutien des groupes géopolitiques en vue de l'atteinte des objectifs de l'UIP Profil des candidats proposés par les groupes géopolitiques	Rapports des réunions conjointes, liste des participants, réponses des groupes géopolitiques aux requêtes de l'UIP, CV des candidats présentés par les groupes géopolitiques
<i>5.3 L'UIP devient une organisation universelle</i>					
5.3.1	Etablissement de nouveaux contacts et renforcement des liens avec les parlements non membres	16 500		Nombre d'échanges, réunions régionales, nombre de réunions organisées à Washington et dans les régions des Caraïbes et du Pacifique Sud	Services d'expédition du courrier de l'UIP Listes des participants Correspondance de suivi
5.3.2	Augmentation du nombre de membres			Nombre de demandes d'affiliation ou de réaffiliation	Liste des Membres de l'UIP

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (Mdv)
		Ordinaire	Volontaire		
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes		59 700	75 700		
6.1 La participation des jeunes à la vie politique et au processus décisionnel est renforcée					
6.1.1	Contrôle mondial de la participation des jeunes et conseil en matière de politique visant à faire augmenter la participation des jeunes au parlement	20 000		Rapports biennaux produits et alimentés par des données recueillies auprès d'au moins 150 parlements Mise à disposition, en ligne et en source ouverte, de données et d'informations sur la participation des jeunes	Publication produite, statistiques sur les téléchargements et sur les exemplaires diffusés, échos des utilisateurs, nombre de références de rapports faites par des organisations locales, régionales et internationales, réponses reçues des parlements suite aux enquêtes, communiqués de presse/notes d'information/articles Portail lancé, nombre d'utilisateurs, références au portail faites par d'autres organisations
6.1.2	Renforcement du plaidoyer en faveur de la participation des jeunes à la vie politique et au processus décisionnel		32 400	Campagne <i>Not Too Young To Run</i> lancée, et activités et outils (impliquant notamment les médias sociaux) produits pour sa promotion Projet de définition d'une cible concernant la participation des jeunes entamé, et résultat pris en compte dans les campagnes de l'UIP et par d'autres parties prenantes Groupe de défenseurs chargés de promouvoir la participation des jeunes créé Nombre de parlements soutenus dans la mise en œuvre de mesures pour renforcer la participation des jeunes Nombre de réformes législatives menées à bien par les parlements d'une manière générale	Campagnes lancées, publications, sites web, médias sociaux, réponses reçues des parlements suite aux enquêtes, nombre de défenseurs répertoriés, rapports sur le soutien parlementaire, communiqués de presse/notes d'information/articles

6.1.3	Mécanismes parlementaires visant à autonomiser les jeunes parlementaires et dirigés par eux		120 400	<p>Nombre de participants et retentissement du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP</p> <p>Nombre de conférences mondiales et de personnes y participant, impact de ces conférences</p> <p>Nombre de conférences régionales et de personnes y participant, impact de ces conférences</p> <p>Nombre de fois où l'UIP a facilité la participation de jeunes parlementaires à des forums régionaux, nationaux et internationaux et nombre d'interventions ou d'activités réalisées à ces occasions</p> <p>Nombre de forums et groupes nationaux de jeunes parlementaires membres du Forum des jeunes parlementaires</p>	Rapports, listes des participants, échos des participants, références dans des documents établis par des parties intéressées, Statuts de l'UIP, réponses reçues des parlements suite aux enquêtes, communiqués de presse/notes d'information/articles
6.1.4	Renforcement des capacités et des compétences des jeunes parlementaires		42 100	<p>Nombre de parlementaires/parlements participant à des activités ou manifestations de soutien</p> <p>Initiatives prises par des jeunes parlementaires ayant bénéficié d'un soutien</p> <p>Degré de satisfaction des participants/parlements</p>	Rapports, listes des participants, échos des participants, questionnaire d'évaluation, réponses reçues des parlements suite aux enquêtes, communiqués de presse/notes d'information/articles
<i>6.2 La prise en compte de la perspective des jeunes au sein du parlement est accrue</i>					
6.2.1	Lignes directrices sur l'intégration de la perspective des jeunes au parlement		22 700	<p>Etudes réalisées et lignes directrices élaborées</p> <p>Incidence des lignes directrices sur les politiques et méthodes de travail adoptées par la suite par les parlements</p> <p>Nombre de références aux lignes directrices dans les travaux d'autres parties intéressées, et qualité de ces références</p>	Publications, rapports, réponses reçues des parlements suite aux enquêtes, communiqués de presse/notes d'information/articles
6.2.2	Meilleure prise en compte de la perspective des jeunes et des questions liées aux jeunes		44 200	<p>Nombre de parlements soutenus dans la mise en œuvre de mesures en vue d'une meilleure intégration de la perspective des jeunes</p> <p>Nombre d'initiatives menées à bien par les parlements à la suite d'interventions, et leurs retombées</p> <p>Degré de satisfaction des participants/parlements</p>	Rapports, listes des participants, échos des participants, questionnaire d'évaluation, réponses reçues des parlements suite aux enquêtes, communiqués de presse/notes d'information/articles

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
<i>7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement</i>		150 200	267 400		
<i>7.1 Les parlements œuvrent en faveur de la mise en œuvre des ODD</i>					
7.1.1	Sensibiliser les parlements à l'importance des ODD		112 400	Nombre d'activités régionales destinées à promouvoir l'action parlementaire en matière d'ODD Résultats axés sur l'action	Rapports d'activité, rapports sur le suivi dans les parlements
7.1.2	Renforcement des capacités au niveau national, notamment au moyen d'auto-évaluations sur les ODD		90 700	Nombre de parlements soutenus Nombre de parlements utilisant les outils d'auto-évaluation relatifs aux ODD et résultats des évaluations	Rapports d'activité, rapports de l'UIP, rapports sur le suivi dans les parlements
7.1.3	Contribution parlementaire au contrôle et aux débats mondiaux sur la mise en œuvre des ODD		15 000	Contribution parlementaire aux mécanismes mondiaux de contrôle des ODD, notamment le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF), analyse menée sur la participation parlementaire aux examens nationaux volontaires présentés au HLPF, contribution parlementaire aux mécanismes de coopération au développement tels que le partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement et le FCD, et à d'autres réunions	Rapports d'activité, rapports de l'UIP, rapports sur le suivi dans les parlements
7.1.4	Outils permettant d'affiner et d'intensifier l'action parlementaire en matière d'ODD		63 700	Conception d'au moins un document/outil de référence pour aider les parlements à agir sur une thématique particulière des ODD, notamment les moyens de mise en œuvre	Elaboration d'un document/outil de référence
<i>7.2 Les parlements prennent des mesures pour lutter contre les changements climatiques</i>					
7.2.1	Meilleure compréhension des actions nationales et mondiales sur les changements climatiques et sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris de la part des parlementaires, qui sont davantage en mesure d'y contribuer		36,200	Organisation, à l'occasion de la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques de 2018, d'une réunion parlementaire bénéficiant d'une bonne participation et permettant un débat approfondi Nombre de présentations du Plan d'action de l'UIP et des bases de données sur la législation mondiale et sur les procès liés aux changements climatiques	Nombre de parlements annonçant des mesures prises en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris Rapports, documents finals, liste des participants

7.2.2	Elaboration, avec des partenaires, d'outils visant à aider les parlements à mettre en œuvre l'Accord de Paris		27 000	Définition des questions pour lesquelles il est le plus urgent d'élaborer des outils Nombre d'outils élaborés Diffusion	Instauration d'un partenariat Rapports de l'UIP
<i>7.3 Les parlements contribuent à assurer la santé et le bien-être</i>					
7.3.1	Renforcement des capacités des parlements au niveau national		121 500	Nombre d'activités menées au niveau national pour sensibiliser les parlementaires aux grands engagements pris dans le domaine de la santé ; nombre d'activités de renforcement des capacités visant à permettre aux parlements de résoudre les principales difficultés juridiques et programmatiques entravant l'amélioration de la santé ; nombre d'activités de sensibilisation et d'auditions publiques visant à comprendre les principales préoccupations des gens et à lancer des initiatives politiques en matière de santé des femmes, des enfants et des adolescents	Rapports d'activité, analyse des évaluations des participants, rapports sur le suivi dans les parlements
7.3.2	Documents et outils de connaissance relatifs aux bonnes pratiques parlementaires		59 900	Diffusion et promotion des outils de l'UIP, élaboration d'un rapport sur les bonnes pratiques parlementaires	Préparation, publication et diffusion des documents élaborés
7.3.3	Echanges régionaux entre les parlements		22 200	Soutien apporté à une région au moins	Rapports d'activité, analyse des évaluations des participants, rapports de suivi, mobilisation des parlements les plus directement concernés
7.3.4	Contribution parlementaire stratégique et visible aux grandes initiatives sanitaires mondiales et à l'Assemblée mondiale de la Santé		6 500	Organisation d'une réunion parlementaire à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé ; contribution parlementaire aux mécanismes de reddition de comptes de la Stratégie mondiale sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, du mouvement Chaque femme, chaque enfant et du Groupe principal du Mouvement SUN	Rapports, échos dans les médias, échos et rapports des partenaires

PRODUITS		BUDGET		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MdV)
		Ordinaire	Volontaire		
8. Combler le déficit démocratique dans les relations internationales					
8.1 L'engagement et le contrôle parlementaires vis-à-vis de l'ONU et de son action sont encouragés		810 100			
8.1.1	Déclarations prononcées devant des organes de l'ONU, contributions parlementaires officielles aux rapports de l'ONU, résolutions de l'UIP diffusées aux organes compétents de l'ONU			Contribution parlementaire aux débats et mécanismes onusiens, nombre de mentions des parlements dans les documents majeurs de l'ONU, parlementaires présents dans les délégations nationales envoyées aux grandes conférences des Nations Unies	Documents finals de l'ONU, rapports du Secrétaire général, listes des participants (présence de parlementaires dans les délégations nationales aux grandes conférences de l'ONU)
8.1.2	Planification, lancement ou consolidation de projets élaborés conjointement par l'UIP et l'ONU			Nombre d'échanges relatifs aux activités communes, degré de satisfaction des participants aux manifestations	Rapports d'activité, listes des participants, formulaires d'évaluation des participants
8.1.3	<p>Organisation d'une audition parlementaire et répercussion de ses résultats dans les mécanismes de l'ONU pertinents</p> <p>Organisation d'une réunion parallèle de l'UIP à la session annuelle du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF)</p> <p>Promotion de la participation de parlementaires à des réunions-débats de l'ONU (notamment du HLPF, du FCD, du Forum de la jeunesse et de l'Action mondiale des parlementaires)</p>	52 900		<p>Niveau de participation de l'ONU, qualité du rapport final (pertinence et profondeur de ses recommandations)</p> <p>Satisfaction personnelle des parlementaires</p> <p>Notoriété accrue de la réunion parallèle de l'UIP au HLPF</p>	<p>Liste des participants, diffusion du rapport de l'audition en tant que document officiel de l'ONU, formulaires d'évaluation des participants</p> <p>Augmentation du nombre de parlementaires participant au HLPF et à la réunion parallèle de l'UIP</p>
8.1.4	<p>La Commission UIP des Affaires des Nations Unies traite de questions pertinentes et les débats aux Nations Unies tiennent compte de son apport</p> <p>Le Bureau de la Commission aide à orienter la collaboration de l'UIP et de l'ONU au moyen de consultations et d'actions régulières (notamment des missions sur le terrain ou d'autres activités)</p>			Nombre de participants, niveau de participation de l'ONU, nombre d'échanges directs et réguliers échangés avec les membres du Bureau (correspondance), une mission sur le terrain est menée entre les sessions officielles de la Commission	Résumé des débats, courriels ou correspondance officielle, visites à New York ou sur le terrain
8.1.5	Echange d'informations et de conseils sur des questions mondiales avec des fonctionnaires haut placés de l'ONU au Siège, lors des Assemblées de l'UIP et à l'occasion de réunions parlementaires spécialisées			<p>Organisation de réunions bilatérales durant l'année à l'occasion de visites du Président ou du Secrétaire général de l'UIP</p> <p>Nombre de fonctionnaires haut placés de l'ONU participant (hommes et femmes)</p>	<p>Notes prises dans le cadre des réunions et recommandations sur les mesures à prendre</p> <p>Liste des participants aux Assemblées de l'UIP et aux réunions spécialisées, rapports des réunions de l'UIP</p>

8.1.6	<p>Transmission régulière d'informations aux membres du Bureau de la Commission sur les débats menés à l'ONU</p> <p>Organisation de séances d'information avec des fonctionnaires et/ou des diplomates de l'ONU à l'intention des membres du Bureau ou d'autres parlementaires, s'il y a lieu</p>			<p>Plusieurs communications sont envoyées au Bureau de chaque commission permanente au cours de l'année</p> <p>Deux séances d'information ou occasions de participer à des réunions-débats de l'ONU sont organisées à l'intention des membres du Bureau des quatre commissions permanentes de l'UIP</p>	<p>Courriels, notes explicatives ou autres rapports, liste des participants, ordres du jour des réunions, communiqués de presse</p>
8.1.7	<p>Adoption d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP</p> <p>Publication d'un rapport global du Secrétaire général des Nations Unies</p>			<p>La résolution et le rapport du Secrétaire général des Nations Unies font état de la contribution de l'UIP aux travaux de l'ONU, en particulier pour ce qui est du suivi des ODD, des femmes, des droits de l'homme et d'autres domaines clés</p>	<p>Nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portée par de nombreux co-auteurs</p>
8.1.8	<p>Organisation concluante d'une réunion de hauts responsables de l'ONU et de l'UIP</p> <p>Liens étroits avec des représentants permanents (RP) de premier plan (notamment avec le RP du pays exerçant la présidence de l'UIP)</p>			<p>Réunion répertoriant les bonnes pratiques et les leçons tirées des activités communes, et définissant de nouvelles pistes de travail</p> <p>Les relations avec les RP facilitent la contribution de l'UIP aux mécanismes onusiens</p>	<p>Liste des participants (nombre de fonctionnaires de l'ONU, et leur grade)</p>
<i>8.2 L'action parlementaire vis-à-vis de l'OMC et des institutions financières internationales est renforcée</i>					
8.2.1	<p>Réunion du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC pour préparer le Forum public annuel de l'OMC et la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC</p>	2 000		<p>Taux de participation élevé aux réunions, audition du Directeur général de l'OMC, débat approfondi, décisions et recommandations significatives</p>	<p>Document final, liste des participants</p>
8.2.2	<p>Séance parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC</p> <p>Réunion du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC à l'occasion du Forum public annuel de l'OMC</p>	14 000		<p>Taux de participation élevé, avec des participants venant notamment d'autres régions que l'Europe, qualité et profondeur du débat</p> <p>Audition du Directeur général/de hauts responsables de l'OMC, débat approfondi, décisions significatives</p>	<p>Rapports de la séance, échos de l'OMC, liste des participants</p> <p>Résumé des décisions, rapport de la séance</p>
8.2.3	<p>Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC à Genève</p> <p>Réunion du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC à l'occasion de la session annuelle de la Conférence</p>	44 000		<p>Nombre de parlementaires, organisations internationales et missions permanentes présents ; qualité et profondeur du débat</p> <p>Audition du Directeur général et d'autres négociateurs clés/hauts responsables de l'OMC, débat approfondi, décisions significatives</p>	<p>Echos reçus des parlements et des missions permanentes, documents finals, couverture médiatique, liste des participants</p> <p>Résumé des décisions, rapport de la session</p>
8.2.4	<p>Ateliers de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges</p>			<p>Nombre de parlementaires et d'organisations de la société civile présents, nombre de mesures parlementaires prises en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges</p>	<p>Rapport du séminaire, liste des participants</p>